

**Pour un approvisionnement durable, l'impératif :
« Pérenniser les entrepreneurs forestiers du Québec ! »**

MÉMOIRE

**dans le cadre de la consultation sur
L'AVENIR DE LA FORÊT**

présenté par



12 AVRIL 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	page 3
2. PRÉSENTATION DE L'AQEF	page 4
3. PRINCIPAUX ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	page 5
3.1 Environnement d'affaires et rémunération	page 6
3.1.1 Quelques exemples	
A) La Colombie-Britannique	page 6
B) L'industrie de la construction	page 7
C) BOISACO – SCORE	page 7
3.1.2 Accès et traitement des données de mesurage	page 7
3.1.3 Contrat type	page 8
3.1.4 Bureau de Mise en Marché des Bois (BMMB)	page 9
3.2 RELÈVE, MAIN D'ŒUVRE ET FORMATION	page 9
3.3 ALÉAS CLIMATIQUES	page 10
3.3.1 Fonds dédié de soutien	page 10
3.3.2 Coordination et mobilisation	page 11
4. CONCLUSION	page 12
ANNEXE 1 Réponses de l'AQEF aux questionnaires thématiques	page 13
ANNEXE 2 AQEF en bref	page 24
ANNEXE 3 Portrait socio-économique des entrepreneurs forestiers	page 27
ANNEXE 4 Indice Pondéré des Variations des Coûts des Entrepreneurs Forestiers	page 38
ANNEXE 5 Les clés du succès	page 54
ANNEXE 6 Feux de forêt - Impacts	page 58

1. INTRODUCTION

Dans un contexte où le secteur forestier vit des changements importants et déterminants tant aux plans structurels, opérationnels, économiques que climatiques, saisir l'occasion donnée par cette vaste « Consultation sur l'avenir de la forêt » pour apporter un éclairage et des commentaires constructifs est de l'ordre de notre devoir envers les entrepreneurs forestiers que nous représentons, maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement, et de notre grand souci de voir cette ressource durer, prospérer et se partager pour les générations à venir.

Nous espérons que notre propos aidera à la compréhension des enjeux et des préoccupations spécifiques que les entrepreneurs forestiers ont tout en avançant des pistes d'amélioration qui les touchent plus directement, et ce, sans pour autant ignorer qu'ils appartiennent à un écosystème plus large composé de multiples acteurs avec des intérêts propres qui sont pour la plupart, sans doute conciliables pour autant que l'approche adoptée soit inclusive, respectueuse et porteuse d'une vision partagée.

Pour exploiter convenablement et à la hauteur de nos ambitions collectives et économiques, notre ressource « forêt », l'approvisionnement en bois passe impérativement par une suffisance d'entrepreneurs forestiers compétents, solides et rentables. L'angle d'approche de ce mémoire est axé sur certains éléments de leur pérennité et vient en complément à nos commentaires déjà formulés et transmis « EN LIGNE » dans les questionnaires thématiques destinés aux partenaires relativement à la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt et reproduit à l'Annexe 1.

2. PRÉSENTATION DE L'AQEF

L'Association québécoise des entrepreneurs forestiers (AQEF) est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, Partie 3, par dix (10) membres fondateurs entrepreneurs forestiers et d'un partenaire d'affaires qui est responsable de l'organisme. Ils sont accompagnés de deux (2) conseillers bénévoles.

L'AQEF regroupe plus d'une centaine d'entreprises spécialisées en récolte, voirie forestière et transport forestier de partout au Québec. Voir Annexe 2 qui brosse un bref portrait de l'association et ses membres.

LA MISSION DE L'AQEF :

1. Représenter les entrepreneurs forestiers auprès des instances gouvernementales, organismes publics, industriels, associations professionnelles, et autres intervenants et décideurs du milieu forestier.
2. Promouvoir les métiers de la forêt, la formation pratique des travailleurs et la relève entrepreneuriale.
3. Apporter des solutions pratiques aux différents intervenants du secteur dans un contexte global de pénurie de main-d'œuvre et de pénurie d'entrepreneurs forestiers.
4. Améliorer le système de traitement des rémunérations aux entrepreneurs forestiers afin d'assurer une rémunération juste et équitable pour les services des entrepreneurs forestiers à la base de la chaîne d'approvisionnement.
5. Établir un système d'échange d'information, de communication, de promotion et de partage entre les entrepreneurs forestiers du Québec.
6. Participer à la recherche et au développement des technologies et méthodes appliquées aux opérations et traitements forestiers au Québec.
7. Favoriser des échanges opérationnels et technologiques avec les entrepreneurs forestiers canadiens, américains, finlandais, suédois, et d'ailleurs.

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE :

Toute personne peut devenir membre régulier ou associé en adressant une demande à l'AQEF, pourvu qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'AQEF et qu'elle réponde à un des critères suivants :

1. Membres réguliers : personne physique détenant au moins 25% des actions votantes d'une société par actions, ou toute personne physique d'une entreprise à propriétaire unique (entreprise individuelle), ou toute personne physique d'une société en nom collectif (S.E.N.C.), d'une entreprise engagée dans les activités d'exploitation forestière, ou autres activités connexes telles que chargement-déchargement des billots / tiges, voirie forestière, etc.
2. Membres associés (non-votants) : entreprises ou individus qui offrent des services de différentes catégories liés directement aux besoins des entrepreneurs forestiers (équipementiers, pièces de remplacement, maintenance, entretien, assurance, financement, comptabilité, consultation, formation, etc.)

SITE INTERNET :

<https://aqefweb.com/>

3. PRINCIPAUX ENJEUX ET RECOMMANDATIONS DE L'AQEF

Il est aisé de reconnaître que le secteur forestier est à une croisée des chemins. Dans ce contexte, porter un regard sur sa pérennité est essentiel. Le ciblage des thématiques à la consultation lancée par la Ministre laisse entrevoir un souci pour une gestion durable et responsable de la forêt; ce qui ne sera pas sans conséquence pour la chaîne d'approvisionnement, et ce, de la récolte jusqu'à la commercialisation des produits finis.

Que cette chaîne d'approvisionnement soit structurée et viable favorise la création d'emplois localement, régionalement et provincialement tout en étant, il va s'en dire, un vecteur collectif de vitalité socio-économique et d'atténuation potentielle des GES.

Au fil des années, les entrepreneurs forestiers se sont ajustés à plein de nouvelles exigences dans plein de sphères de leurs activités. Leur environnement d'affaires a beaucoup changé. À maintes reprises pour répondre surtout aux demandes des industriels et dans une quête de plus de production et de rendement, ils ont eu à adopter de nouvelles méthodes de travail et investir pour moderniser leurs équipements. Seulement à se rappeler ici qu'une abatteuse-façonneuse et un transporteur autochargeur atteignent et même dépassent les 2M\$ en investissement, sans compter les équipements de support aux opérations (camion de carburant, camion de services, camionnettes de transport des employés et autres équipements/accessoires).

Cela explique une bonne partie de la diminution importante du nombre d'entrepreneurs en exercice. Seulement en récolte par exemple, en 2022 on évaluait qu'ils étaient passés en moins de 20 ans, de 1 300 à 500. Nous joignons par souci de concision à l'Annexe 3, le portrait socio-économique qui fut réalisé sur ces entrepreneurs et en révèle plus sur leurs caractéristiques.

Force est de constater cependant que ces gains de productivité ont possiblement servi les marchés, mais auront permis à peine de compenser les augmentations pour les coûts d'opération et les prix des machines que subissent les entrepreneurs forestiers. La dernière mise à jour toute chaude que nous plaçons au bénéfice d'une pleine compréhension à l'Annexe 4 de l'Indice Pondéré de Variations des Coûts des Entrepreneurs du Québec, développé par l'économiste-conseil de notre association, M. Louis Dupuis, démontre une explosion de 29,3% depuis 2019 !

Les entrepreneurs forestiers prennent manifestement des risques financiers importants, pouvant même aller jusqu'à mettre leur patrimoine personnel en danger, dans le but d'optimiser leurs opérations qui bénéficient à la commercialisation, sans avoir une réelle possibilité d'en retirer un rendement proportionnel aux risques encourus. De fait et en exemple, lorsque les prix du bois d'œuvre sont avantageux, comme nous l'avons vu en 2021 et 2022, les entrepreneurs forestiers en tirent rarement les ajustements favorables et conséquemment, ne voient pas leur rentabilité s'accroître plus.

Nous sommes convaincus des effets très positifs de nous doter collectivement pour l'avenir de nos forêts d'une vision claire et partagée, d'une meilleure planification concertée incluant mieux les sciences, d'une gouvernance à paliers (stratégique, tactique et opérationnel) davantage régionalisée, d'un usage accru des outils contemporains et technologiques (voire même l'incontournable intelligence artificielle) pour simuler et aider aux décisions, d'une plus grande prévisibilité (nettement plus facile avec les financeurs), et la liste pourrait s'allonger.

Pour notre groupe, il ne faut surtout pas négliger dans la réflexion actuelle l'environnement d'affaires et le système de rémunération afin de créer et maintenir des conditions favorables à des relations de type « gagnant-gagnant ».

3.1 ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES ET SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

Considérant le contexte actuel plutôt difficile et exigeant, les entrepreneurs forestiers ont besoin pour faire face à leurs nombreuses et imposantes obligations, de cesser d'être les héritiers d'une mauvaise planification, comme le disent à la blague certains : « Trop souvent on bouge plus sur le fardier que dans le bois; ce qui entraîne des charges qui pourraient être évitées ».

Ils sont placés devant des impondérables et des variétés de zones imposées qui présentent des caractéristiques plus ou moins favorables à un rendement à l'hectare suffisamment valable pour leur rentabilité. Bien des fois, ils n'ont pas à choisir grand-chose dans les peuplements, la topographie, les distances et autres facteurs d'influence.

Au surplus de ces observations importantes, les entrepreneurs forestiers ont besoin d'un système de rémunération **équitable et transparent** qui s'assurent qu'ils sont payés individuellement pour le bois coupé à un juste prix afin d'être rentable. C'est ainsi qu'ils peuvent espérer le retour approprié sur leurs investissements et faire plus que « vivoter », mais réellement prospérer.

En complément à nos commentaires émis au thème 3 de l'Annexe 1, nous partagerons ici quelques exemples qui sous, certains égards, nous apparaissent comme des inspirations intéressantes pour une révision du système en place.

3.1.1 Quelques exemples

A) La Colombie-Britannique

La législation forestière (Forest ACT" and " Timber Harvesting Contract and Subcontract Regulation THCSR) de la Colombie-Britannique encadre les relations contractuelles entre les titulaires de permis, les entrepreneurs et les sous-traitants. L'objectif du gouvernement est de s'assurer que les titulaires de permis soient en mesure de rester compétitifs sur le marché mondial tout en soutenant les entrepreneurs par la mise de règles du jeu équitables dans cette interdépendance qui les unit.

Ses fondements sont à l'effet que les titulaires de permis ont besoin d'un approvisionnement régulier en temps opportun et volumes pour respecter leurs engagements envers les installations de transformation, les partenaires commerciaux et autres clients, et les entrepreneurs veulent réussir et maintenir des entreprises financièrement saines.

L'encadrement légal en place influence considérablement le contenu et les exigences des contrats, accordant des droits et imposant des obligations aux titulaires de permis et aux entrepreneurs. Il est même exigé dans certains cas la réalisation d'activités minimales de récolte de bois.

Parmi les exigences, relevons celles par lesquelles les contrats d'exploitation forestière doivent être écrits, que certains contrats soient remplaçables et que les contrats remplaçables soient cessibles.

Un processus de médiation et d'arbitrage des différends s'applique là-bas à tous les contrats, sous-traitants et à autres accords soumis au THCSR. À quand chez nous ?

Enfin, la Colombie-Britannique compte aussi une autre loi intéressante sur la protection des prestataires de services forestiers (la FSPPA). Depuis 2013, il existe cette réponse au fait que les entrepreneurs ne recevaient pas de paiement pour les services de récolte de bois fournis à un titulaire de permis et que ce dernier devenait par la suite insolvable. Dans certains cas, les entrepreneurs peuvent demander une indemnisation. L'expression d'une belle sensibilité pour les entrepreneurs.

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/forest-tenures/forest-tenure-administration/payment-protection-for-forestry-contractors>

B) L'industrie de la construction

L'industrie de la construction (génie civil, routes, grands travaux, etc.) est un autre domaine où la machinerie lourde est omniprésente (excavatrices, chargeurs sur roues, boteurs, paveuses, camions articulés, camions à benne, grues, etc.) et nécessite des investissements considérables pour l'achat de celle-ci. Or, cette industrie fonctionne très majoritairement par processus d'appels d'offres et ce, depuis plusieurs décennies.

Au Québec, pour les entrepreneurs généraux, tous les contrats publics (ministères, organismes parapublics, municipalités, réseaux de la santé et services sociaux, éducation, etc.) dépassant un certain montant (25 000\$ à 100 000\$ selon les cas) sont encadrés via le système SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec).

Au niveau des sous-traitants, c'est le système du BSDQ (Bureau des Soumissions Déposées du Québec) qui régit le processus et apporte une certaine protection.

De plus, en cas de différends entre les parties, des mécanismes de règlements, de recours et de procédures légales sont en place là aussi. Elles peuvent aller par exemple de la dénonciation de contrat, jusqu'à l'hypothèque légale.

C) BOISACO - SCORE

Précurseur d'une solution novatrice, la Coopérative forestière Boisaco a développé et mise en place le système appelé « SCORE » (Système Cartographique Objectif pour une Récolte Équitable) qui tient compte des difficultés et particularités de chaque secteur de coupe. La technologie est à la base de la mise en place de ce système par une planification préalable aux interventions.

La rémunération prend compte de diverses variables et intègre des bonis de performance. Ainsi la rétribution totale comprend la tarification de base, la prime SCORE en fonction des difficultés, des bonis de qualité, des primes de débardage longue distance si applicable ainsi qu'un boni de fidélité.

Ce système se fonde sur des données mesurables, traçables, compréhensibles et avec une transparence; ce qui permet d'en dire que la rémunération est équitable. Le système se complète d'un mécanisme d'arbitrage en cas de divergences, et ce, après avoir consulté ses entrepreneurs forestiers pour établir une tarification de base qui couvre les coûts d'exploitation.

Il s'agit ici d'un système qui prend en compte diverses variables pour moduler un traitement plus juste et inspirant selon nous.

3.1.2 Accès et traitement des données de mesurage

La « tâche » de l'entrepreneur forestier en récolte consiste à abattre, façonner, tronçonner les arbres, puis de débarder les billots ou les tiges en bordure de chemin, de les empiler, et dans certains cas de les ébrancher, le tout en respectant les normes prescrites d'intervention, les standards de qualité, les normes environnementales, les normes de la CNESST, etc.

Présentement, dans la majorité des cas en forêt publique, l'entrepreneur forestier reçoit en guise de rémunération un premier montant estimatif, auquel une retenue est appliquée (5% à 20%), du volume récolté selon une formule choisie par le donneur d'ouvrage (données de la tête multifonctionnelle, nombre de voyage

de transporteur ou plus rarement maintenant le volume apparent, etc.) et l'entrepreneur doit attendre un règlement final sur une base annuelle.

L'entrepreneur forestier est payé «au final » seulement lorsque son bois a été livré et mesuré officiellement. Il peut souvent s'écouler plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant que l'entrepreneur forestier soit avisé du dit montant de l'ajustement final.

À ce moment, *en plus d'occasionner malheureusement que l'entrepreneur supporte et finance dans les faits le donneur d'ouvrage (mandant)*, il est beaucoup trop tard et même impossible pour l'entrepreneur forestier de pouvoir vérifier les données s'il n'est pas en accord avec le montant de l'ajustement final suivant en question en fonction de la méthode et du résultat du mesurage officiel.

Selon le document du Gouvernement du Québec : " La forêt démystifiée, le mesurage des bois au Québec, Questions fréquentes : " la méthode de mesurage masse/volume est utilisée pour 96% des bois provenant des forêts du domaine de l'état.

Le processus de contrôle des coupes est la manière dont le gouvernement garantit que le volume de bois récolté dans le cadre d'un accord consenti est conforme aux droits de récolte de l'accord.

Les volumes de bois récoltés dans le cadre de chaque accord de droits consentis sont suivis et déclarés chaque année. Le titulaire de permis pourrait partager la déclaration de contrôle des coupes applicable avec l'entrepreneur sur demande. Alternativement, l'entrepreneur pourrait demander au ministère en vertu de la loi sur l'accès à l'information d'en recevoir une copie officielle.

Cependant, le système actuel d'échantillonnage ne correspond pas toujours aux volumes exécutés par chaque entrepreneur, car les données recueillies ne sont pas toujours spécifiquement représentatives des secteurs d'intervention et constitue une moyenne de grande superficie et d'un grand nombre d'entrepreneurs. Le tout peut créer des disparités importantes quand arrive un règlement final.

Les résultats fournis aux entrepreneurs, quand c'est le cas, sont noyés dans une masse de données non personnalisées qui rendent difficiles la compréhension et la vérification.

Il nous apparaît primordial en toute transparence de faciliter le transfert technologique et la modernisation de l'information aux entrepreneurs forestiers.

Ainsi, les données du système de mesurage des têtes façonneuses devraient être utilisées et reconnues officiellement par le MRNF dans le cadre de la transformation technologique. Aléatoirement, un mesureur accrédité, par exemple, pourrait effectuer des vérifications aléatoires pour valider les données des têtes.

Évidemment ces têtes doivent se calibrer périodiquement avec un vernier électronique suivant leur utilisation et préférablement, en présence d'un tiers neutre et objectif tel un mesureur-contrôleur accrédité.

Voilà que s'accéléraient les paiements, diminuant l'incertitude financière des entrepreneurs tout en étant plus justes et équitables par des données plus précises. Cela n'assure pas forcément le bon prix, mais au moins la rémunération pour le travail effectué aux conditions établies en termes de mesurage.

La contre-vérification pour nous est un principe de saine gestion contractuelle et doit demeurer possible.

3.1.3 Contrat type

Présentement il n'existe aucun « contrat type » standardisé préétabli contenant les clauses et conditions générales applicables à la relation contractuelle pour les services des entrepreneurs forestiers du Québec.

À l'instar de la Colombie-Britannique, nous demandons au MRNF d'être plus interventionniste et supportant en édictant des balises légales en lien avec les droits consentis sur la forêt publique à tout le moins, protégeant les entrepreneurs forestiers qui sont nettement en infériorité dans leurs rapports avec l'industrie et cela, sans vouloir n'induire aucune mauvaise foi dans ce constat. Un ensemble de règles étatiques apporterait plus de sécurité et d'uniformité à ce maillon précaire.

3.1.4 Bureau de Mise en Marché des Bois (BMMB)

Nous pensons que l'approche est encore valable comme indiqué au sous-thème 3 du questionnaire thématique du thème 2 (voir annexe 1) et qui relevait succinctement nos grandes recommandations pour une bonification méthodologiques formulées à l'occasion de la consultation sur la valeur marchande des bois sur pied 2024-2025 afin d'obtenir des valeurs en références encore plus justes.

Une piste à explorer et évaluer serait à l'effet que le BMMB, lors de l'enchère des lots exigerait des enchérisseurs d'inclure, en plus du prix offert pour les droits de coupe, trois (3) soumissions de sous-traitants pour chacun des travaux de 1) récolte, 2) voirie, et 3) chargement et transport, en plus de ventiler et de publier les prix qui seraient payés aux sous-traitants retenus. Dans son processus d'analyse, le BMMB devrait s'assurer que la soumission gagnante ne se fasse pas au détriment des sous-traitants. Les lots adjugés seraient publiés sur le site du BMMB et devraient afficher les prix payés aux sous-traitants. Le BMMB devrait également s'assurer que les sous-traitants soient bien rémunérés selon les conditions de la soumission. Un mécanisme de règlement de différends devrait aussi être disponible.

3.2 RELÈVE, MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

Il est de notoriété rependue que le Québec manque d'entrepreneurs et de travailleurs forestiers pour récolter et transporter tous les volumes de bois attribués annuellement. Les possibilités forestières sont là pourtant.

Nous le mentionnions précédemment, le nombre d'entrepreneurs a même diminué drastiquement dans les 2 dernières décennies. Pourquoi ?

Beaucoup s'explique par les conditions dans lesquels ils composent : exigences grandissantes, obligations plus lourdes, investissements plus gros, marges nettes, faibles et encore, et encore... Mais ce n'est pas là-dessus que nous voulons élaborer ici, car le message est possiblement compris.

Si l'attention est donnée pour mettre en place les éléments avancés précédemment, nous pensons qu'ils seront davantage à demeurer actifs dans le milieu et en inspirerons d'autres à se lancer dans le domaine. C'est sur cette dimension que nous voulons insister : promouvoir l'entrepreneuriat forestier par une campagne nationale de promotion qui va asseoir des partenaires financiers avec l'AQEF, mais aussi par la mise sur pied de mesures spécifiques de soutien pour l'aide au démarrage et la reprise d'entreprise.

Cette forme de valorisation vaut d'être étendue aux métiers de la forêt afin d'attirer une nouvelle main-d'œuvre motivée à y faire leur entrée. Évidemment, la rétention c'est autre chose et s'assoit sur bien des facteurs, mais pour l'entrepreneur le succès de son entreprise repose beaucoup sur la qualification de ses travailleurs et sur leur performance. Un article sur le sujet est reproduit à l'Annexe 5.

Il est ressorti chez les membres de l'AQEF qu'il est de première importance de parfaire et de compléter les formations actuelles qui sont dispensées dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) pour élever la performance des finissants et des jeunes employés qui opèrent en machineries forestières, plus particulièrement celles en récolte. Leurs observations attestent d'écart avec leurs besoins et d'un niveau de productivité moindre.

Elles font partie du constat général qui a stimulé la révision du programme du diplôme d'études professionnelles en abattage et de façonnage des bois (DEPAF) s'est amorcé. Elle contiendrait possiblement

plus d'heures de pratique en situation réelle de chantier; ce qui serait de nature à atténuer certaines carences. L'intérêt des CFP et d'autres partenaires à bien outiller et habiliter les futurs diplômés est manifeste, tous motivé par un rapprochement avec le marché du travail.

En parallèle à cet exercice, des réflexions en profondeur sur les besoins ont été amorcées par différents partenaires et un groupe de travail a été mis en place: le GTEF. S'il émane un point de convergence, c'est bien l'à-propos de compléter l'offre de formation actuelle par des nouvelles approches et formules innovantes.

L'AQEF est d'avis qu'il faut ajouter dans le parcours préparatoire de la relève montante, des options supplémentaires plus adaptées aux besoins particuliers d'amélioration individuelle pour mieux répondre aux impératifs/exigences d'excellence incombant à l'entrepreneur qui veut survivre et se développer dans un domaine où la compétitivité et la rentabilité sont primordiales.

À l'heure où 94 % des coûts de l'entrepreneur sont imputables à la main-d'œuvre et la machinerie (voir annexe 4), il n'est sûrement pas futile de chercher à maximiser leur utilisation.

Il est donc essentiel que les investissements gouvernementaux en matière de formation soient bonifiés. Une part des investissements en la matière dirigée vers les organismes reconnus comme promoteurs collectifs doit s'attribuer en toute équité avec les mêmes possibilités de soutien entre eux et comporter une enveloppe spéciale pour une nouvelle accréditation comme l'AQEF, de l'ordre de 100 000 \$ par année sur 3 ans pour sa mise en place et l'expérimentation de projets de formation spécifiques en concertation avec les organismes appropriés.

3.3 ALÉAS CLIMATIQUES

S'il existait un certain scepticisme face aux effets perturbateurs des changements climatiques hier, et bien aujourd'hui, cela fait plutôt l'objet d'un grand consensus et de plusieurs constats aussi. Tous ont pu en observer et trop en ont subi les conséquences désagréables, humainement, matériellement, et financièrement pour n'évoquer que celles-là. Pertes et dommages entraînent forcément de la turbulence, de la précarité et de l'insécurité pour les individus touchés et aussi pour ces citoyens corporatifs.

Si l'on prend en exemple les feux de forêt de l'an passé, les impacts furent énormes pour plusieurs entrepreneurs forestiers. Les résultats abrégés du premier sondage à vif de juillet dernier se trouvent à l'Annexe 6 du présent document.

3.3.1 Fonds dédiés de soutien

On le sait le gouvernement québécois a déployé des mesures ponctuelles suite aux diverses représentations effectuées. Celle qui a rejoint le plus directement les entrepreneurs forestiers le fut sous forme de prêt avec intérêt. Une autre enquête effectuée en début d'année 2024 auprès des répondants au sondage de l'été 2023 nous indique que pour plus de 50 %, cette aide est jugée comme insuffisante.

Aussi, l'enquête nous révèle qu'ils ont été impactés surtout et nettement au plan financier à 93 %, suivi de la dimension logistique à 11 %, de l'aspect humain à 10 % et des pertes matérielles à 4,7 %. C'est à 95 %, qu'ils pensent que la mise en place par les gouvernements d'une base permanente d'assistance financière, préalablement établie et visant notamment les entrepreneurs forestiers impactés et leurs employés, est essentielle et justifiable. Ils sont d'avis à 100 % pour dire que cela serait plus sécurisant pour eux.

Puisqu'il surviendra inéluctablement d'autres événements naturels d'envergure et dommageables pour les entreprises forestières qui ne peuvent exercer de contrôle et n'en subir que les effets négatifs, nous militons ardemment pour la création d'un fonds dédié au soutien des sinistrés forestiers en affaires au Québec. Ainsi son déploiement s'effectuera beaucoup plus rapidement et plus clairement, sans toute cette période de démonstration, de représentation et d'indécision qui fait encore plus mal et prend une énergie épouvantable. C'est aussi ça, aider à une plus grande la résilience !

3.3.2 Coordination et mobilisation

Forts de l'expérience des feux de forêt de l'an passé et devant un début de saison 2024 qui peut inquiéter avec le printemps hâtif et le faible couvert neigeux observé, il est souhaité que les apprentissages soient tirés et qu'ils se traduisent rapidement dans des plans de mesures d'urgence, comportant des actions préventives, à l'échelle nationale, régionale et locale.

Nous croyons que c'est la meilleure approche pour se préparer à mieux y faire place en orchestrant, le plus possible à l'avance, le déploiement des ressources (humaines et matérielles) selon une échelle de gravité, pour l'avant, le pendant et l'après-sinistre. Les plans sont indispensables à une nécessaire coordination et mobilisation des acteurs de tous les niveaux.

Bien que les municipalités aient un rôle de premier plan à jouer, elles sont vite dépassées lorsque surviennent des perturbations naturelles d'envergure, et ce, pour plein de raisons qui ne font pas ici l'objet de notre propos. Notre intention est plutôt d'exprimer qu'il faut en matière de Forêt, tout particulièrement, un leadership du MRNF, de la Sécurité civile et de la SOPFEU pour que les plans d'intervention s'élaborent avec les parties prenantes à très court terme, même si cela apparaît comme une tâche colossale que nous espérons déjà amorcée.

L'autre aspect que nous voulons dégager est la pertinence de faire appel à une contribution plus affirmée et répandue des intervenants sur le terrain. Plus spécifiquement, il y a les entrepreneurs forestiers qui possèdent de fines connaissances des territoires et des ressources (humaines et matérielles). Lors d'incendie, par exemple, leurs ressources sont souvent là, immobilisées, voire même évacuées, alors qu'elles pourraient mieux et plus servir concrètement. Cela nous semble une manière judicieuse de mobiliser et d'optimiser les forces du milieu dans les interventions.

Évidemment, cela suppose une certaine préparation en amont et aussi, un encadrement minimal. Sans viser à en faire des spécialistes dans le domaine, on pourrait certainement les inviter à jouer un rôle bien plus actif et s'attarder, pour un certain nombre d'entre eux se manifestant comme intéressés, à les former comme combattant local.

Pour nous ici, l'intention est d'indiquer le potentiel d'engagement non négligeable de ce groupe qui aura à se préciser dans les stratégies, locales, régionales et nationales.

Notre association peut sûrement apporter ses habilités en réseautage et liaison dans cette voie à opérationnaliser, car il y a là une « force de frappe non négligeable » dans la lutte et la résilience.

4. CONCLUSION

L'AQEF est disposée à s'impliquer activement dans l'approfondissement de ce qui précède, car elle est convaincue de leur bien-fondé pour des entreprises forestières en santé et viable. Nous pouvons être le porteur de mission pour certains volets et agir comme une courroie de diffusion et de liaison pour d'autres. *Il est requis de nous reconnaître et de nous impliquer encore plus comme association, car nous sommes porteurs des préoccupations d'un groupe soucieux de l'avenir de la forêt, leur leitmotiv.*

Elle invite le MRNF à considérer de près les éléments avancés dans ses priorités, même si parfois, elles interpellent d'autres instances. Auquel cas, son leadership demeure un catalyseur important de changement et d'espoir pour ce maillon crucial de l'approvisionnement en bois au Québec.

S'il est vrai que « l'on mesure une chaîne à son maillon le plus faible » comme dit l'adage, efforçons-nous rapidement de consolider ce maillon que représente les entrepreneurs forestiers !

ANNEXE 1

**Réponses en ligne de l'AQEF
aux questionnaires thématiques
sur l'avenir de la forêt
(consultation 2024)**

RÉPONSES de l'A.Q.E.F.

aux questionnaires thématiques sur l'avenir de la Forêt (consultations 2024)

<https://consultation.quebec.ca/processes/avenir-foret>

Thème 1 : Aménagement durable et productivité des forêts

Sous-thème 1. Approche d'aménagement durable des forêts québécoises

En réponse à la [recommandation du Forestier en chef](#), comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.

Il est d'importance d'avoir une planification qui sait prendre en compte les différentes variables et les besoins des parties prenantes avec une démarche consultative élargie en amont pour bien jauger les impacts.

Sous-thème 2. Productivité des forêts

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?

Nous sommes favorables tout en nous préoccupant du phénomène de concentration et de la productivité qui en découle. Cela peut jouer favorablement ou non sur les coûts d'exploitation.

Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?

Trouver des nouveaux débouchés pour le bois et en laissant moins en état de dégradation.

En réponse à la [recommandation du Forestier en chef](#), comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?

Une gestion centralisée amène du mur à mur, il faut voir à instaurer des mécanismes qui impliquent plus les régions et les acteurs.

Sous-thème 3. Accès au territoire forestier public

Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi?

Trouver un mode de partage pour la construction, l'utilisation, l'entretien et la pérennité de ces chemins entre les utilisateurs/ bénéficiaires.

Qui devrait assumer le financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages en forêt publique, et qui devrait être responsable de son entretien et pourquoi?

Le MRNF en fixant un système de redevance selon les usages et bénéficiaires

Dans quel contexte le démantèlement de chemins devrait-il être préconisé à la suite de l'aménagement forestier et pourquoi?

Dans certaines situations cela est bien valable en fonction des enjeux écologiques/fauniques, environnementaux et sociaux pour autant que ce genre d'intervention soit planifiée avant l'exécution de la prescription et leur construction. Les chemins représentent un coût important et des superficies appréciables.

Un réseau de chemin est bien utile pour l'accès en situation de lutte et de sauvetage en situation de sinistre naturel. Cela apparaît comme un élément de sécurité non négligeable.

Autres commentaires

Avez-vous d'autres éléments de réflexion dont vous souhaitez nous faire part?

Continuer de favoriser le reboisement intensif des zones non régénérées et l'éclaircie commerciale mécanisée (éducation de peuplement). Dans une certaine mesure, voire à se rapprocher d'un volume de production à l'hectare sur forêt publique plus élevé et qui se rapproche davantage de celui en forêt privée.

Thème 2 : Approvisionnement en bois

Sous-thème 1. Planification forestière

Quels changements pourraient être apportés au processus de planification forestière pour permettre de mieux prendre en compte les préoccupations de tous les utilisateurs de la forêt tout en permettant la récolte forestière?

Revoir les mécanismes en place de consultation et d'harmonisation en impliquant toutes les parties prenantes, incluant les entrepreneurs forestiers.

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le Ministère?

En décentralisant et régionalisant davantage le processus; ce qui ne signifie pas nécessairement de les "MRCialiser"- Le MRNF doit continuer d'avoir un rôle déterminant et majeur en partenariat avec l'industrie et les entrepreneurs.

Pas optimal, d'aller et revenir dans des secteurs... La notion de proximité pourrait se réfléchir mieux dans une stratégie plus concentrique à définir avec les parties prenantes.

Sous-thème 2. Contribution de la forêt privée

Quelles améliorations aux conditions de mise en valeur et de mise en marché des bois des forêts privées pourraient être apportées pour favoriser leur contribution au développement durable (social, environnemental et économique)?

Une grosse part n'est pas exploitée et ce n'est pas vraiment en raison d'un manque de débouchés.

L'établissement de mesures fiscales et autres incitatifs pour les propriétaires de boisé devrait être une priorité.

Tant dans l'aménagement que la récolte. il est très exigeant et peu avantageux actuellement d'exploiter leur boisé; ce qui malheureusement ralentit grandement le phénomène de décarbonisation par le vieillissement et la dégradation des peuplements.

Il reste au propriétaire tellement peu une fois tout payé que l'intérêt est coupé beaucoup.

Quels changements pourraient être apportés au cadre légal et réglementaire applicable aux forêts privées pour favoriser leur mise en valeur?

Certains assouplissements sont nécessaires. La nature et les exigences sont trop nombreuses. Trop de règles et d'intervenants qui font peur et sont coûteuses en temps et en argent.

Sous-thème 3. Marché libre des bois

Est-il requis de maintenir un marché libre pour obtenir la juste valeur marchande des bois au Québec? Expliquez pourquoi.

Oui. Cependant il nous apparaît tout à fait pertinent et important que l'enquête quinquennale pour étalonner les coûts d'opération associés à l'approvisionnement dans l'industrie de la transformation du bois en provenance des forêts publiques pour les volets récolte, construction/entretien des chemins forestiers et transport, soit effectuée directement auprès de ceux qui font les opérations et en assument directement les coûts, que l'unité de mesure utilisée soit le taux « horaire », que l'indice pondéré de la variation des coûts des entrepreneurs forestiers du Québec (IPVCEFO) soit utilisé comme référence pour les variations annuelles des coûts, et finalement, que l'A.Q.E.F. qui représente les entrepreneurs forestiers du Québec, soit impliquée dorénavant dans tout le processus.

Aussi, le prix de récolte (bord de route) devrait être intégré dans les appels d'offres en toute transparence. Ce prix considère au final les coûts fixes et variables de l'entrepreneur (les coûts d'équipement, les coûts de main-d'œuvre, les frais administratifs et généraux, etc.).

Quel mécanisme ou quelle amélioration au mécanisme devraient être mis en place pour assurer que les bois récoltés en forêt publique sont vendus à leur juste valeur au bénéfice de tous les Québécois?

Le bois vendu obéit au jeu de l'offre et de la demande certes, mais il faut s'assurer que « l'engrangement des profits » soit raisonné pour qu'il ne se réalise pas au détriment d'une trop faible marge pour l'entrepreneur forestier, premier maillon de la chaîne. Il faut s'assurer que les relations d'affaires soient gagnant-gagnant.

La notion de rentabilité et d'équité est tout à fait normale pour une viabilité durable des entrepreneurs et de saines relations. En effet, ces entreprises doivent dégager un profit minimal entre 10 à 15 % afin d'être en mesure de capitaliser leur entreprise, d'avoir un juste retour sur leurs investissements, d'avoir ainsi la capacité d'investir dans l'ajout et/ou le renouvellement de la machinerie, d'embaucher et de former la main-d'œuvre qualifiée, et tout cela, rappelons-le, afin d'assurer la pérennité à long terme de ces entreprises.

Quels changements pourraient être apportés au fonctionnement du marché libre des bois afin d'atteindre les objectifs fixés lors de sa création (voir section [État des lieux](#))?

L'environnement d'affaires et leurs conditions d'exercices présentent un rapport de force inégale entre certains acteurs.

Il faut que le MRNF créer des règles du jeu équitables entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs, ainsi qu'entre les entrepreneurs et les sous-traitants lors de la négociation et de l'exécution des contrats.

Nous avons une perception d'inégalité du pouvoir de négociation entre les parties. De nombreux entrepreneurs pensant que les soumissionnaires emportant les appels d'offres contrôlent, quasi unilatéralement, les conditions qu'ils obtiennent de leur part.

Sous-thème 4. Droits forestiers consentis

Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?

Afin de protéger les entrepreneurs et les sous-traitants, le MRNF doit légiférer et réglementer afin d'établir des exigences contractuelles entre les bénéficiaires de GA et les entrepreneurs. Il doit initier un processus obligatoire de règlement des différends par une formule de médiation et d'arbitrage dans un contrat type ainsi qu'affirmer le principe de transparence, en rendant disponibles les données de mesurages aux entrepreneurs sur une base régulière.

Le Ministère devrait-il délivrer d'autres types de droits ou encadrer l'accès à d'autres ressources? Si oui, lesquels et selon quelles conditions?

Nous pensons qu'il existe déjà de possibilités de droits et une multiplicité de ressources qui rendent déjà très complexe une gestion globale que l'on doit améliorer.

Autres commentaires

Avez-vous d'autres éléments de réflexion dont vous souhaitez nous faire part?

Les entrepreneurs forestiers du Québec sont un maillon important et ils doivent être en santé, consultés et entendus. Pour que l'approvisionnement en bois se poursuive bien au Québec, ils doivent être en nombre suffisant et pour cela, le secteur doit être attractif et leur rôle valorisé. Ce ne sont pas que des exécutants, mais de véritables propriétaires d'entreprises !

Nous savons tous que les titulaires de GA ont un besoin d'approvisionnement régulier et en temps opportun pour respecter leurs engagements envers leur clientèle commerciale. Ils ont des impératifs aussi.

Les deux, tant les entrepreneurs que les titulaires de droits consentis, concourent à fournir des emplois de qualité et sont porteurs de retombées économiques dans une perspective d'exploitation durable de nos forêts.

Thème 3 : Conciliation des usages

Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?

- Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) :

D'abord s'assurer que toutes les parties prenantes y soient représentées. L'inclusion d'entrepreneurs forestiers et de leurs représentants (AQEF) est nécessaire pour compléter l'ensemble du tableau.

Évidemment, il s'agit d'un élément primordial essentiel du secteur forestier puisque c'est une activité complexe ayant plusieurs facteurs à considérer dans l'orchestration en cohésion des opérations de récolte du bois. Une approche consultative et consensuelle est préconisée. Le MRNF et les titulaires de permis sont les principaux responsables des stratégies et processus d'harmonisation et de conciliation des usages à court, moyen et long terme.

Les titulaires de permis et les entrepreneurs sont encouragés à mener une planification stratégique au moyen de réunions pour discuter et revoir leurs buts et objectifs à long terme.

Nous pensons que l'usage plus intensif des nouveaux modes technologiques peut faciliter les consultations et les rencontres des parties prenantes sur une fréquence et une étendue plus grande.

- Consultation des communautés autochtones :

Cela apparaît essentiel en préalable à l'harmonisation. (voir Thème 5)

- Consultation sur les grandes orientations :

Nécessaire en amont avec toutes les parties prenantes.

- Consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré :

Obligatoires et nécessaires, quoique le niveau de participation nous semble mitigé et bonifiable.

Est-ce que tous les usages du territoire forestier public devraient faire l'objet d'un processus d'harmonisation, comme c'est le cas pour l'aménagement forestier? Expliquez pourquoi.

Tout à fait pour l'adhésion et "un mieux vivre ensemble" ! Un usagé sur un territoire non consulté risque d'être plus réfractaire, mal considéré et faire objection. Considérer les préoccupations liées à un usage, facilite la conciliation et l'avènement d'une approche mieux adaptée.

Comment le processus d'harmonisation devrait-il être appliqué lors de la délivrance d'autres droits qui n'en font pas l'objet actuellement, par exemple, les baux de villégiature, les permis de pourvoirie, les droits exclusifs de piégeage?

Rendre obligatoire une consultation préalable.

Autres commentaires

Avez-vous d'autres éléments de réflexion dont vous souhaitez nous faire part?

La place d'une bonne planification stratégique est une base fondamentale à l'harmonisation pour autant que les parties prenantes s'expriment et sont considérées dès le départ.

Thème 4 : Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 1. Contribution de la forêt au développement et à la décarbonation de l'économie

Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?

Exploiter et développer les différents usages de la forêt et ses marchés tant en lien avec l'exploitation durable et responsable de la matière première et ses dérivés (incluant l'aménagement, la récolte et la transformation) que sous les aspects récréotouristiques.

La forêt est un bien aux multiples possibilités. Elle est porteuse de grande valeur aussi.

Elle doit se réaffirmer comme une filière prioritaire et commande des investissements étatiques croissants. Ainsi, même s'il est un secteur traditionnel, le gouvernement doit la soutenir comme un élément majeur du développement économique des régions et s'impliquer plus.

Quelles sont les opportunités d'avenir pour le secteur forestier et les autres activités liées à la forêt, et quels sont les défis régionaux associés?

Plusieurs possibilités existent déjà et méritent d'être soutenues et intensifier tant au plan de l'exploitation que de la mise en valeur. La recherche et l'expérimentation se présentent comme des aspects importants à l'émergence de nouveaux produits et services dans le domaine. L'état doit soutenir les initiatives en ce sens.

Toutes les occasions de modernisation du secteur pour accroître sa productivité en diminuant ses empreintes écologiques (diminution de l'empreinte carbone) et autres.

L'intensification du développement de la biomasse est une belle opportunité en plus d'être un bon moyen de contrer les GES et de récupérer des bois moins bonne qualité.

Quelles actions concrètes pourraient être menées pour que le secteur forestier soit davantage une solution pour la décarbonation de l'économie?

**Introduire davantage l'utilisation du bois dans la construction (bâtiments et accessoires) en général, et plus particulièrement en imposer l'option, dans les grands projets publics quand cela est faisable.
Substituer les composantes à "charges fossiles supérieures" par le bois !**

Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier

Quelles mesures concrètes pourraient être mises en place pour soutenir l'innovation et la modernisation en aménagement forestier et en opération forestière (récolte et transport)?

Supporter tous les efforts de transformation technologique et numérique des entrepreneurs forestiers du Québec pour une modernisation de leurs opérations est incontournable pour faire face aux nouveaux défis !

L'amélioration de la captation des données (ex.: data de façonnage) permet un ciblage plus aiguë et détaillé des interventions d'amélioration possibles en productivité pour l'entreprise et une plus grande équité dans la rétribution et rémunération avec les mandants. Cette modernisation est essentielle pour s'assurer que les volumes récoltés et payés correspondent entre les parties.

Soutenir des études et la mise en place de méthodes pour réduire la consommation du diesel et d'autres énergies fossiles dans les opérations mécanisées en forêt.

Quelles sont les opportunités d'avenir pour innover et diversifier l'industrie des produits forestiers, et quels sont les défis associés?

La biomasse comme indiquée précédemment, l'élimination du plastique par le bois quand c'est faisable (ex.: ustensiles) etc.

Moins notre créneau...

Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?

Soutenir financièrement les recherches à ce niveau ainsi que les grands consommateurs dans leur conversion et les producteurs dans leurs investissements.

Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion

Quels changements pourraient être apportés pour favoriser l'implication des acteurs régionaux intéressés par la gestion des forêts publiques et assurer la prise en compte de leur choix de développement?

Une formule de concertation régionale est requise pour une meilleure coordination sans que cela passe forcément par une délégation de pouvoir aux MRCs; ce qui poserait un risque de disparité. Le MRNF doit poursuivre dans son rôle central, car bon nombre d'enjeux dépassent les limites d'un territoire.

Dans le contexte des territoires délégués, quels changements pourraient être apportés pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires et s'assurer qu'ils contribuent à l'approvisionnement des usines de transformation et aux retombées économiques régionales?

Une forme d'imposition de priorisation et préférence est souhaitable. C'est dans la définition d'orientations et d'attentes précises que cela se joue. Pour améliorer l'aménagement de nos forêts, il n'est pas nécessaire de modifier les droits consentis aux bénéficiaires ou de changer "l'arène".

Autres commentaires

Avez-vous d'autres éléments de réflexion dont vous souhaitez nous faire part?

Un secteur en santé et prospère passe par des acteurs qui le sont aussi !

Ainsi, à la base du volet approvisionnement/transformation des forêts, il y a les entrepreneurs forestiers qui doivent être en suffisance et viables. Leurs activités sont génératrices de retombées (salaires, achats, etc.) et ce sont des citoyens corporatifs engagés de différentes façons dans le dynamisme économique et communautaire de leur milieu.

Thème 5 : Partenariats autochtones

Sous-thème 1. Participation aux processus décisionnels et consultation et accommodement

Quelles actions devraient être menées de manière prioritaire pour améliorer et adapter les processus de participation, de consultation et d'accommodement, s'il y a lieu, aux besoins, valeurs et réalités des communautés autochtones?

Le MRNF doit bien saisir les différents niveaux de pouvoir et la dynamique au sein des Communautés. Les événements récents laissent voir que les membres d'une Communauté sont tous « parties prenantes » des décisions et pas juste le Conseil de bande.

Il y a le pouvoir politique et celui des familles qui sont liés à des parties de territoire occupé. En présence et issus de ces milieux, il y a aussi une nouvelle génération d'entrepreneurs qui œuvrent sur le territoire dans différentes activités économiques à prendre en compte. Ces entrepreneurs en émergence sont très au fait de l'évolution vers un monde moderne et ils veulent participer et développer leur savoir-faire et affirmer leur autonomie territoriale. Ils veulent être « partie prenante » tout en étant respectés dans leurs « us et coutumes ».

En conséquence, il y a un gros travail de communication et d'éducation à faire auprès de tous les membres des Communautés (les familles) afin qu'ils aient les outils et l'information pour atteindre leurs objectifs d'aménagement des ressources sur leur territoire en référence. Il faut inculquer une vision d'avenir et d'ouverture.

Un oui d'un Conseil de bande ne veut pas dire une acceptation automatique des individus, car se jouent souvent des variables moins visibles qui sont reliées aux historiques de « FAMILLES » et au pouvoir ancestral. Chaque Communauté est comme un pays en soi.

Est-ce que de nouveaux mécanismes ou de nouvelles structures de liaison ou de concertation seraient susceptibles d'améliorer la communication et la compréhension mutuelles?

Il faut bien cibler les objectifs de l'aménagement durable (LATDF) et mettre en relation les usages et les préoccupations actuelles des membres de la Communauté. « L'harmonisation » doit évoluer et se baser sur les outils modernes et technologiques afin de bien partager les informations d'égal à égal dans une communication franche et transparente. Il ne s'agit plus seulement de pousser des avantages sous forme de redevances ou de services pour avoir l'accès et la participation des membres de la Communauté. Chaque individu d'une Communauté relève d'une gestion sur un mode « itératif » et consensuel. Les représentants locaux doivent être bien outillés afin d'informer adéquatement leurs proches.

Nous sommes dans un processus de décolonisation et de prise en charge accrue des Communautés. Quand on parle d'utiliser les ressources sur un territoire, il y a tout l'aspect des retombées et de leurs effets à considérer. Longtemps et souvent négligés, l'intégration et le développement entrepreneurial autochtone apparaissent de plus en plus à la base d'une plus grande prospérité économique. Conjointement et en partenariat, il importe d'appuyer cette première génération d'entrepreneurs autochtones qui pointe dans le domaine forestier et multiresource.

Sous-thème 2. Relations entre le Ministère, les communautés autochtones et l'industrie forestière

Quelles actions devraient être entreprises de façon prioritaire afin d'améliorer la situation en matière de relations entre le Ministère et les communautés autochtones à l'égard de l'aménagement et de la gestion durable du territoire forestier ?

Une communication plus régulière et soutenue avec les responsables « clés » d'un territoire qui œuvrent auprès des familles afin de faire circuler davantage et plus largement les informations; ce qui favorisera une plus grande harmonisation et une forme d'éducation aux réalités et potentiels socio-économiques.

Quelles actions devraient être entreprises de façon prioritaire afin d'améliorer la situation en matière de relations entre l'industrie forestière et les communautés autochtones?

Le rôle du MRNF est primordial dans le processus d'harmonisation. Le développement de nouvelles pratiques et prescriptions en foresterie est à mettre de l'avant afin d'atteindre les objectifs communs (Industrie - Communauté) et les attentes des utilisateurs sur le territoire.

Il faut miser sur une prise en charge par les autochtones des activités d'exécution sur leur territoire et développer l'esprit entrepreneurial dans les écoles, et ce, dès le secondaire.

Outre les réponses aux questions précédentes, est-ce que d'autres moyens devraient être pris de façon prioritaire afin d'améliorer la situation en matière de relations entre le Ministère, l'industrie forestière et les communautés autochtones?

Le MRNF doit continuer d'allouer des fonds de gré à gré pour l'exécution de travaux sylvicoles et dédiés des sections de forêt pour permettre aux autochtones d'avoir la formation et l'entraînement convenables en récolte de bois.

À nouveau, nous affirmons l'importance de soutenir, en expertise-conseil et en mesure de financement, une première génération d'entrepreneurs autochtones pour leur permettre d'intégrer le marché de la récolte de bois et des travaux sylvicoles. La moyenne d'âge dans les communautés est une des plus basses au Québec. C'est une relève et une banque de main-d'œuvre locale importante.

Dans un contexte de créations d'emplois, d'accès à l'emploi et d'activités économiques, le MRNF et le MESS, doivent créer une formule du genre ACCÈS-Travail à l'emploi autochtone pour la ressource forêt et favoriser la mise en place de coopératives autonomes et de jeunes entreprises privées ainsi que leur réseautage. Une association typiquement autochtone pourrait en naître même.

Sous-thème 3. Participation au développement socioéconomique

Comment serait-il possible d'aller au-delà de la situation actuelle afin que le territoire forestier et ses ressources contribuent davantage au développement socioéconomique des communautés autochtones du Québec?

Quelques communautés sont déjà dans un processus d'appropriation et de transformation de la ressource avec une préoccupation de décarbonation par des projets comme COGEN et autres... Il faut les soutenir et leur permettre de prendre leur envol en évitant la dépendance économique.

Investissement Québec et le MEIE devraient réfléchir et mettre en place rapidement des programmes spécifiques en ce sens. En effet, le créneau du financement strictement autochtone ne permet pas entièrement l'émergence durable d'entrepreneurs autochtones collectifs ou privés dans le domaine forestier.

Les entrepreneurs allochtones ont aussi des problèmes de financement auprès des IQ et du MEIE et la problématique d'ajustement aux changements climatiques n'a pas encore de soutien spécifique ni récurrent (ex. : les feux).

Comment les retombées issues du territoire forestier pourraient-elles être maximisées davantage pour votre communauté, pour ses entreprises ainsi que pour ses membres?

Il s'agit de mettre en place une intégration à l'emploi forestier chez les jeunes des Communautés, de les soutenir et de valoriser les entreprises autochtones réelles et certifiées, pas des prête-noms ou des associations « bidons ».

Sous-thème 4. Développement des compétences et des capacités

Avez-vous des suggestions à formuler concernant les moyens que le Ministère et le gouvernement pourraient utiliser pour renforcer et soutenir le développement des compétences et des capacités des Premières Nations, tant du point de vue collectif qu'individuel?

Il faut octroyer des budgets suffisants et permettre que des entités autochtones deviennent promoteurs en formation professionnelle au sein d'une association existante (telle l'A.Q.E.F., par son comité autochtone) ou d'une nouvelle dédiée autochtone pour une reconnaissance et mise en valeur des apprentissages autochtones.

Ainsi, les contenus pédagogiques et les apprentissages pratiques avec intégration en emploi sous supervision ou compagnonnage des autochtones seront mieux adaptés.

Avez-vous des suggestions à formuler concernant les moyens que l'industrie pourrait utiliser pour renforcer et soutenir le développement des compétences et des capacités des Premières Nations, tant du point de vue collectif qu'individuel?

La main-d'œuvre autochtone est sous-estimée. L'ensemble de l'industrie, leurs superviseurs et contremaîtres de terrain devraient être sensibilisés par des formations afin qu'ils soient plus à l'écoute des spécificités liées aux entrepreneurs ou travailleurs autochtones.

Le modèle « de productivité extrême » permettant une bonne rémunération des entrepreneurs allochtones ne s'applique pas entièrement aux valeurs autochtones sans oublier que dans la gestion de certains chantiers, on découvre un certain arrière-goût dans la manifestation de différentes formes de racisme, pour ne pas dire une forme de dévalorisation injustifiée de la main-d'œuvre issue des communautés.

Pour des entrepreneurs autochtones, il y a moyen d'avoir une rentabilité et de respecter leurs valeurs fondamentales.

Autres commentaires

Avez-vous d'autres éléments de réflexion dont vous souhaitez nous faire part?

Notre association (AQEF) comporte des membres-entrepreneurs autochtones et un comité alimente nos réflexions et actions de groupe; ce qui explique l'expression de nos présents commentaires.

Complété le 8 avril 2024

ANNEXE 2

AQEF en bref

A.Q.E.F. en bref

DEPUIS 2021

Au Québec :

≈ **500 entrepreneurs forestiers**
(baisse d'au moins 50 % depuis 30 ans)

≈ **850 M\$ de revenus annuels en 2021**
(moyenne de 1.7 M\$ par entrepreneur)

≈ **3 500 employés**
(déclin du $\frac{2}{3}$ depuis 30 ans)

≈ **280 M\$ en masse salariale**
(représentant $\frac{1}{3}$ des frais d'exploitation)

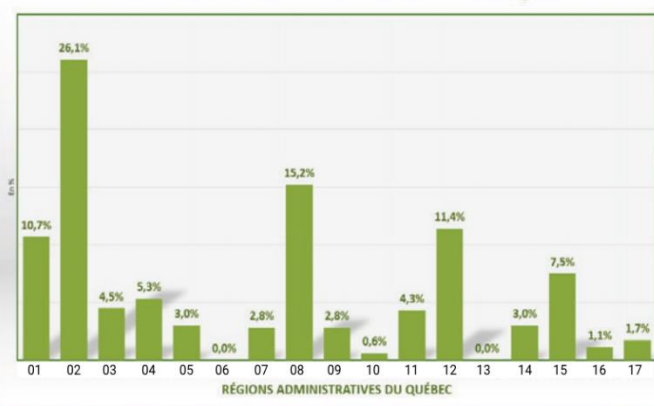
≈ **1 500 machineries forestières**
(mécanisation et technologies croissantes)

UNE FORCE MOBILISATRICE

avec plus d'une centaine de membres présents dans toute la province qui :

- récolte 11 000 000 m³ en forêt publique et privée ;
- représente 30,9 % des revenus globaux en 2021 ;
- compte pour 36,9 % de la masse salariale totale.

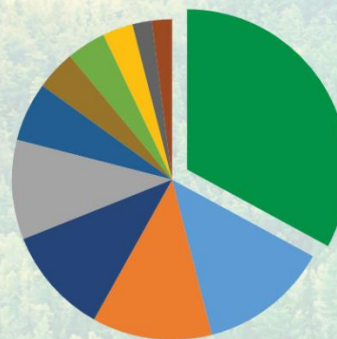
RÉPARTITION EN % DES FORESTIERS DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC



01 : B-St-L	07 : Out	13 : Lav
02 : S-L-St-J	08 : Ab-T	14 : Lan
03 : Cap-N	09 : C-N	15 : Laur
04 : Maur	10 : N-Qc	16 : Mgie
05 : Estr	11 : G-Î-M	17 : C-Qc
06 : Mtl	12 : Ch-App	

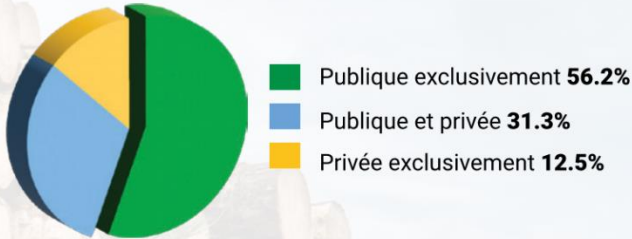
Pondération des coûts d'un entrepreneur forestier

Possédant : 1 abatteuse multi, 1 transporteur, 3 camionnettes

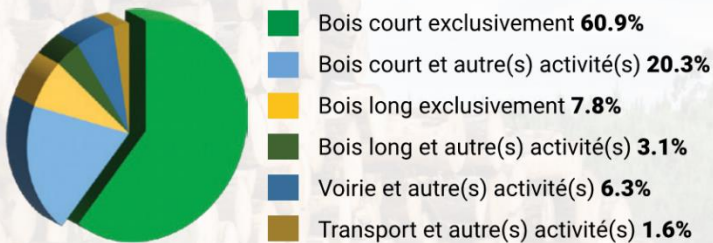


Main-d'oeuvre & DAS (0,33)	Essence (0,02)
3 camionnettes (0,03)	Autres (0,06)
Diesel (0,11)	Transporteur 8 roues 15 tonnes (0,10)
Assurances (0,04)	Mécanicien externe (0,04)
Abatteuse multi (0,12)	Huiles lubrifiantes (0,02)
Pièces de remplacement (0,13)	

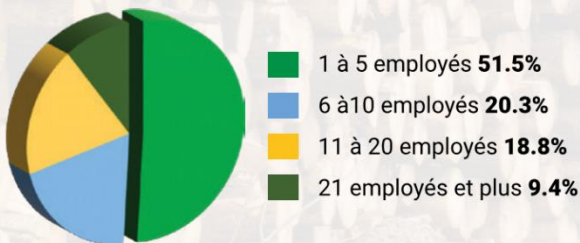
Où travaillent les entrepreneurs forestiers



Types d'opérations



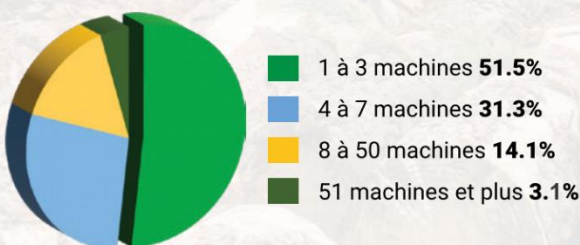
Nombre d'employés pour un entrepreneur forestier



Types d'équipements utilisés



Nombre de machines



Pour rendre l'avenir encore plus prometteur et stimulant, il nous faut : être davantage

RECONNU, CONSULTÉ ET ÉCOUTÉ

pour agir sur :

- la valorisation des métiers et des employés de la forêt ;
- la suffisance d'une main-d'œuvre stable et compétente ;
- l'adéquation de la formation des employés actuels et futurs ;
- l'implication accrue dans l'offre, les contenus et la desserte en formation ;
- le recrutement de nouvelles ressources qualifiées ;
- le positionnement sur le marché des conditions de travail accordées ;
- l'amélioration des marges bénéficiaires serrées ;
- le contrôle des coûts croissants d'exploitation et d'acquisition ;
- l'obtention d'une rétribution toujours plus adéquate et avantageuse ;
- le support techniques et financiers disponibles au démarrage et à la reprise d'entreprise ;
- le maintien et le développement d'incitatifs dédiés et de programmes adaptés ;
- la collaboration partenariale accrue avec tous les acteurs ;
- l'invitation, comme maillon essentiel, dans les lieux de discussion et de décision ;
- l'organisation structurée de la mobilisation, des interactions et des communications du secteur ;
- la consolidation de notre jeune association.



ANNEXE 3

Portrait socio-économique des entrepreneurs forestiers



Portrait économique des entrepreneurs forestiers du Québec et poids de l'AQEF

(Code SCIAN 113 – Exploitation forestière)

Préparé pour: l'Association des entrepreneurs forestiers du Québec (AQEF)

Par : Louis Dupuis, économiste, consultant, évaluateur, formateur et «ex-financier-banquier » spécialisé en financement de machinerie lourde

Associé chez: S. Guy Gauthier Évaluateur Inc.

27 mars 2023

Mandat et méthodologie

Mandat

- À la demande de l'Association Québécoise des Entrepreneurs Forestiers du Québec (AQEF), l'auteur a réalisé une étude afin de brosser le portrait économique des entrepreneurs forestiers au Québec, et démontrer la représentativité de l'AQEF à sa première année de fondation.

Méthodologie

- Base de données Dun & Bradstreet Code SCIAN – 113: Exploitation forestière, activité primaire ou secondaire - décembre 2021
- Liste des membres de l'AQEF– Octobre 2022
- Base de données privée des entrepreneurs forestiers du Québec – 2013
- Base de données privée des entrepreneurs forestiers du Québec – 2019
- Analyse et nettoyage
- Vérifications et validations au REQ (Registre des entreprises du Québec)
- Sondage via l'application Form en août-septembre 2022
- Appels téléphoniques

Portrait économique du secteur



- +/- 500 entrepreneurs forestiers
- +/- 3500 employés
- +/- 1500 machineries forestières
- +/- 850 M\$ revenus annuels en 2021
- +/- 280 M\$ masse salariale incluant DAS et contributions employeurs

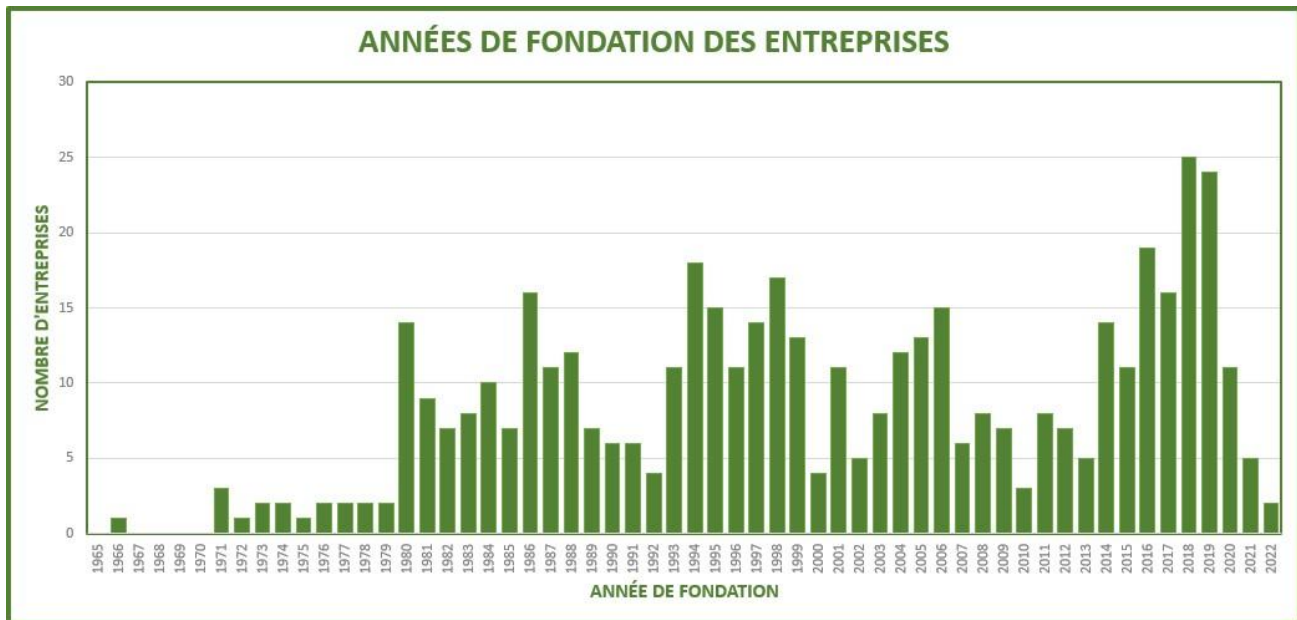
L'entrepreneur forestier au Québec

1,7 M\$ REVENUS ANNUELS



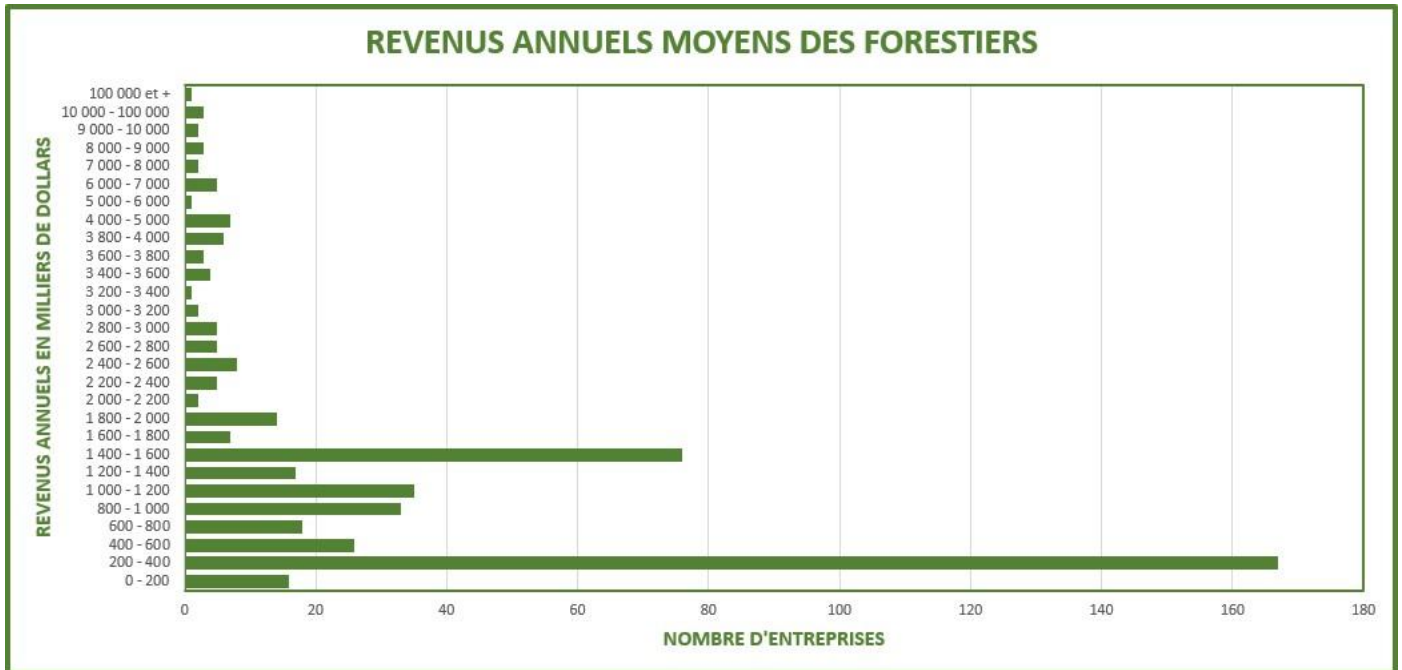
Année de fondation des entreprises

- Nombre estimé d'entrepreneurs forestiers au milieu des années 1990: environ 1000 à 1200
- Des vagues de créations et de fermetures d'entreprises au gré des cycles économiques
- La dernière vague fortement influencée par l'aide des industriels et autres intervenants (prêts directs, cautions, etc.)

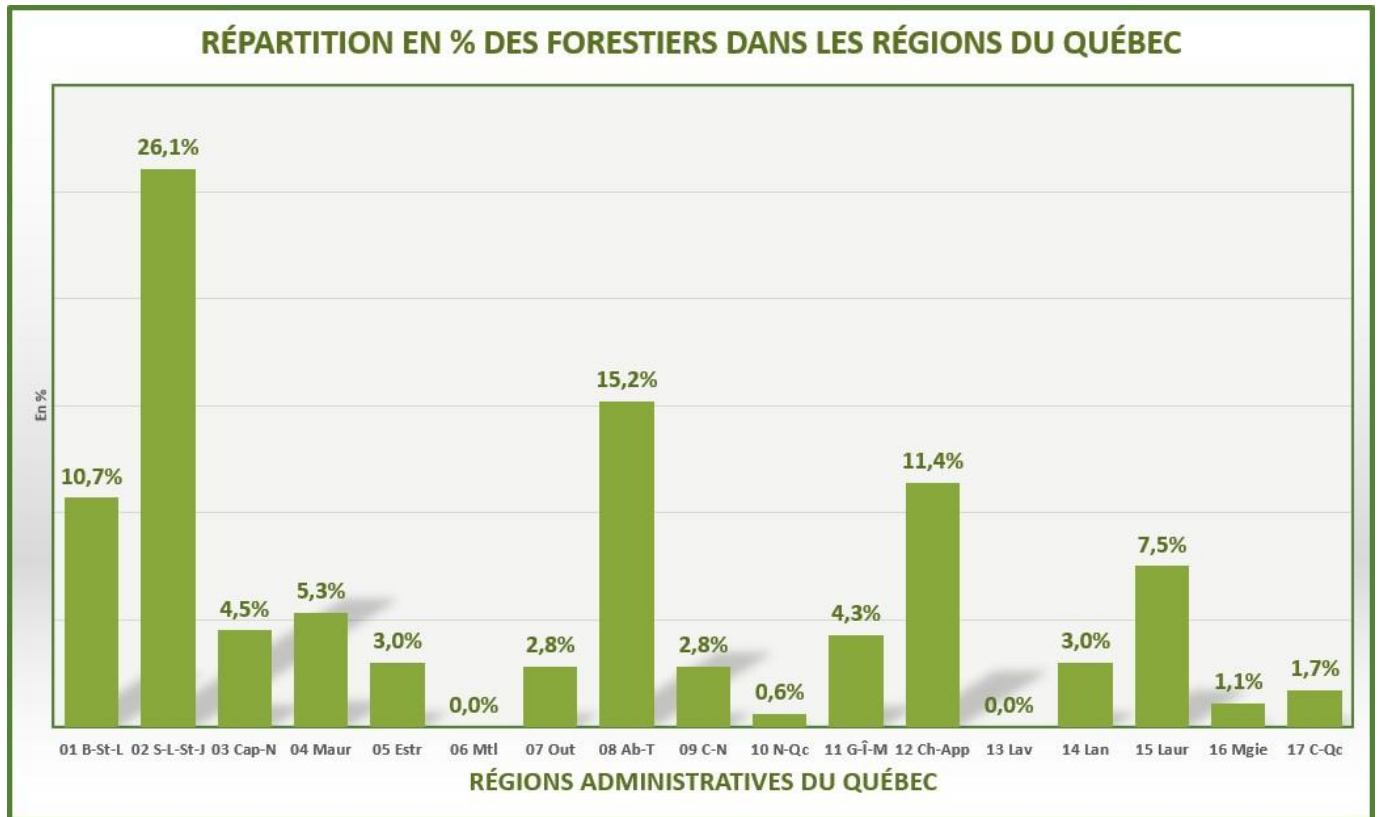


Revenus annuels moyens des entrepreneurs forestiers

- Revenus annuels moyens de 1 700 000\$
- Mais une médiane de 975 000\$
- Beaucoup de petits entrepreneurs qui opèrent 1 ou 2 machines juste de jours, souvent en forêt privée, et qui génèrent 200 000\$ à 400 000\$ de revenus annuels

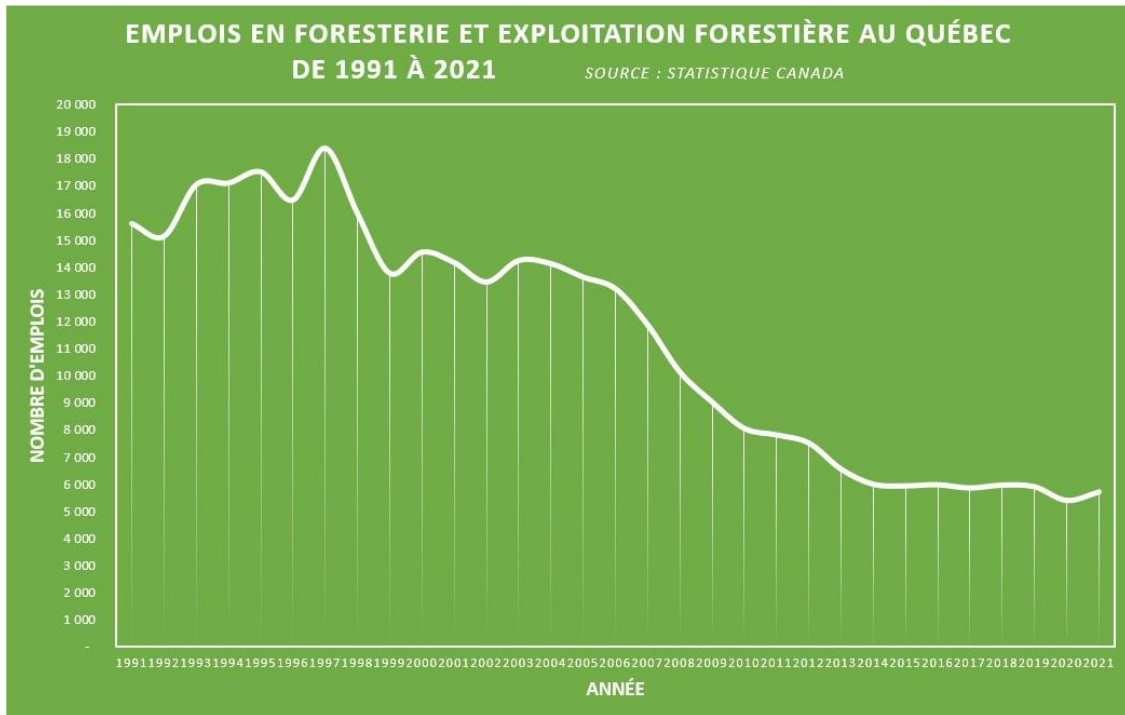


Localisation – Régions administratives



Déclin significatif des emplois en forêt

- De 15 617 emplois en 1990 à 5 721 en 2021
- Chute de -63,4%!!!



Portrait économique de l'AQEF



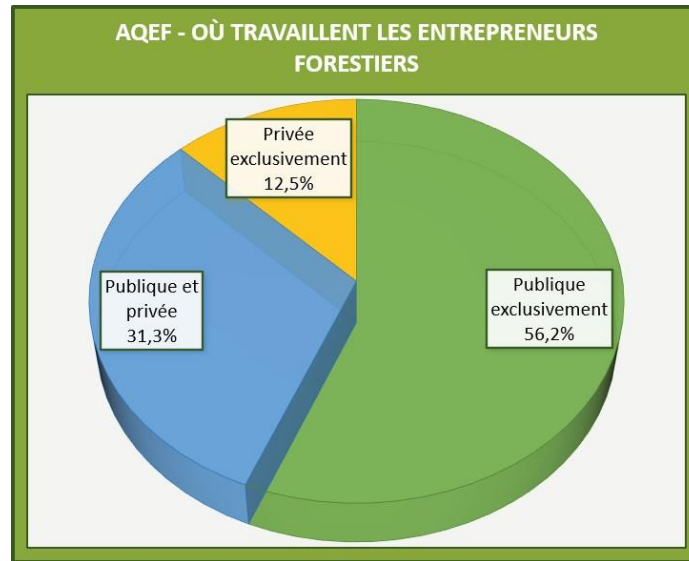
- Sondage effectué auprès des membres de l'AQEF en août et septembre 2022 par courriel via l'application Microsoft Forms
- Taux de participation 51,2%

Portrait économique de l'AQEF

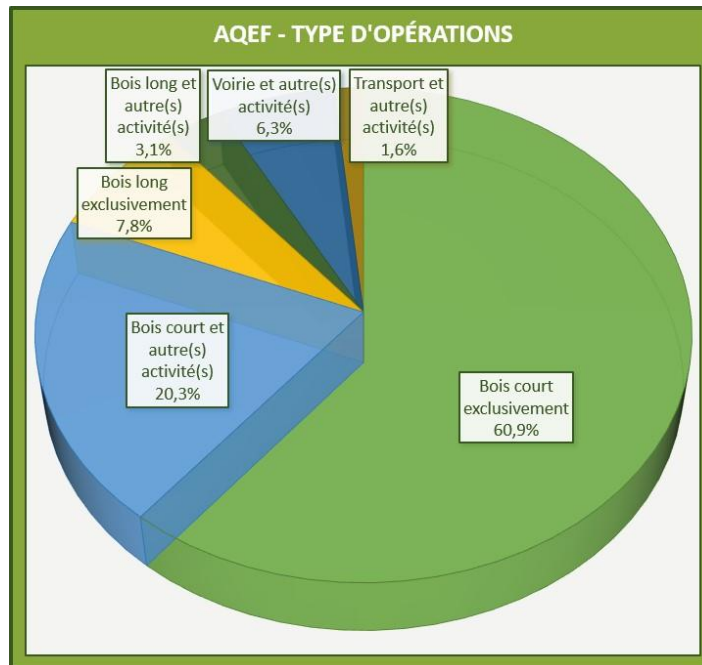


- 26% des entrepreneurs forestiers sont membre de l'AQEF
- Présente dans 13 régions administratives
- 30,9% des revenus annuels en 2021
- 1,87 M\$ revenus annuels moyens
- 36,9% de la masse salariale incluant DAS et contributions employeurs
- 11 000 000 m³ récoltés en forêt publique et privée
- 9,9 employés
- 10 machineries forestières

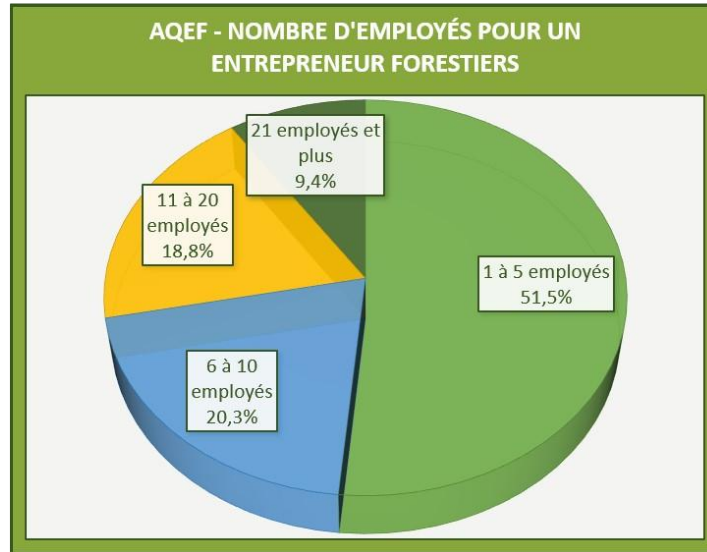
AQEF – Type de forêt



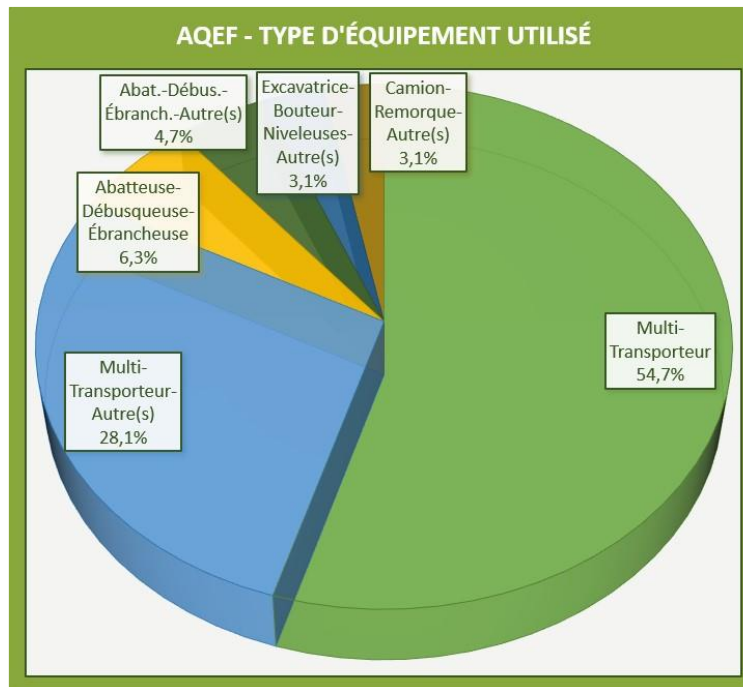
AQEF – Méthode de récolte



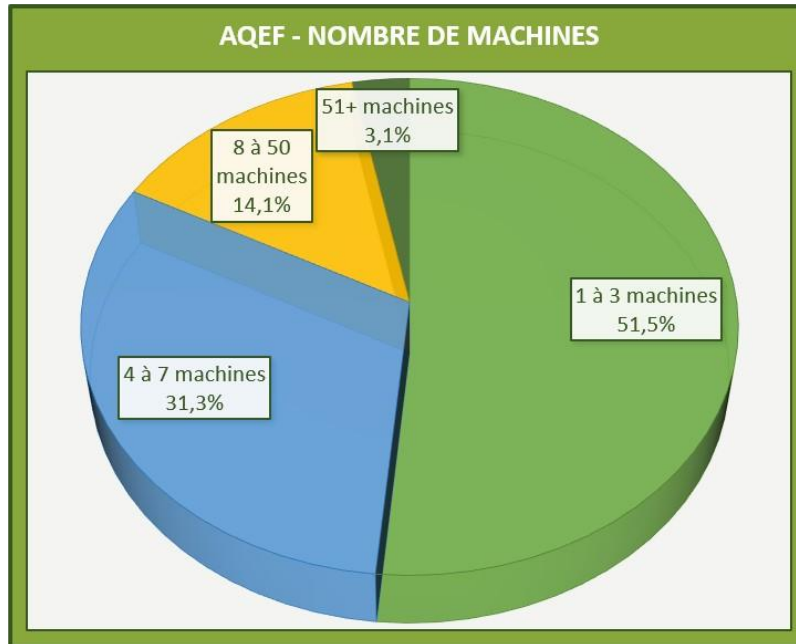
AQEF – Main d'oeuvre



AQEF – Machinerie forestière



AQEF – Machinerie forestière

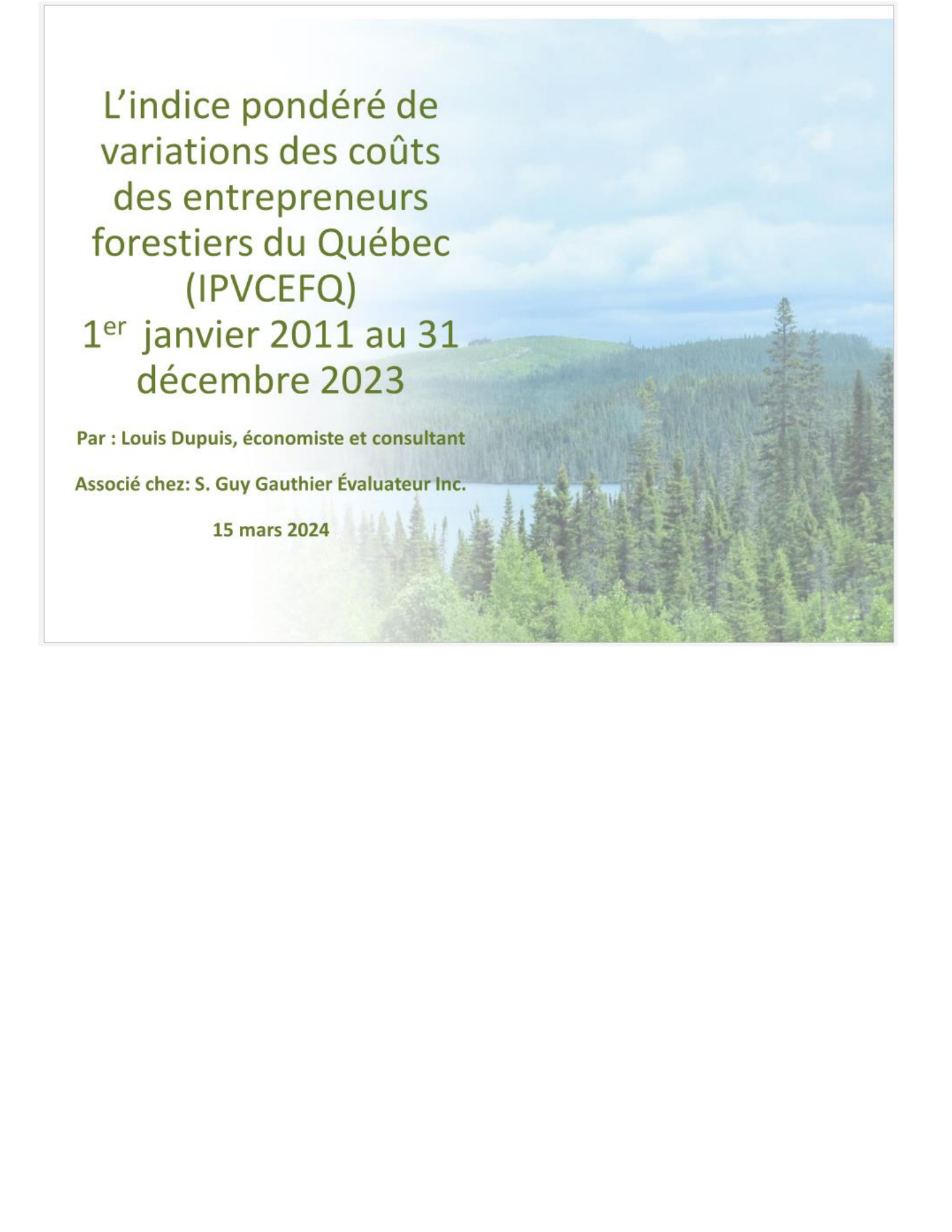


Le portrait économique de l'AQEF, constante évolution



ANNEXE 4

**Indice Pondéré des Variations des Coûts des
Entrepreneurs Forestiers**



L'indice pondéré de
variations des coûts
des entrepreneurs
forestiers du Québec
(IPVCEFQ)

1^{er} janvier 2011 au 31
décembre 2023

Par : Louis Dupuis, économiste et consultant

Associé chez: S. Guy Gauthier Évaluateur Inc.

15 mars 2024

POURQUOI CET INDICE ?

costs



- **PARCE QUE DEPUIS PLUS DE 20 ANS LES COÛTS D'OPÉRATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS ONT LITTÉRALEMENT EXPLOSÉ ET QU'UN OUTIL SPÉCIFIQUE EST NÉCESSAIRE POUR MESURER CES VARIATIONS.**
- **L'OBJECTIF DE CET INDICE EST DE DÉMONTRER LES VARIATIONS DE COÛTS SUBIES DE 2011 À AUJOURD'HUI.**
- **C'EST COMME L'I.P.C. (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION) MAIS SPÉCIFIQUE AUX ENTREPRENEURS FORESTIERS DU QUÉBEC.**
- **CE QUI EST MESURÉ CE SONT LES VARIATIONS D'UNE ANNÉE À L'AUTRE.**
- **L'INDICE EST BASÉ SUR LES COÛTS D'UN ENTREPRENEUR FORESTIER TYPE POSSÉDANT UNE ABATTEUSE MULTIFONCTIONNELLE (30 TONNES), UN TRANSPORTEUR 8 ROUES D'UNE CAPACITÉ DE 15 TONNES, 3 CAMIONNETTES, 1 CAMION DE SERVICES-ATELIER ET 5 EMPLOYÉS INCLUANT LE PROPRIÉTAIRE.**

LA PONDÉRATION UTILISÉE



1. Coûts de la main-d'œuvre & charges sociales – 33%



2. Coûts de propriété de la machinerie et véhicules – 25%



3. Coûts des pièces de rechange et mécanicien externe – 17%

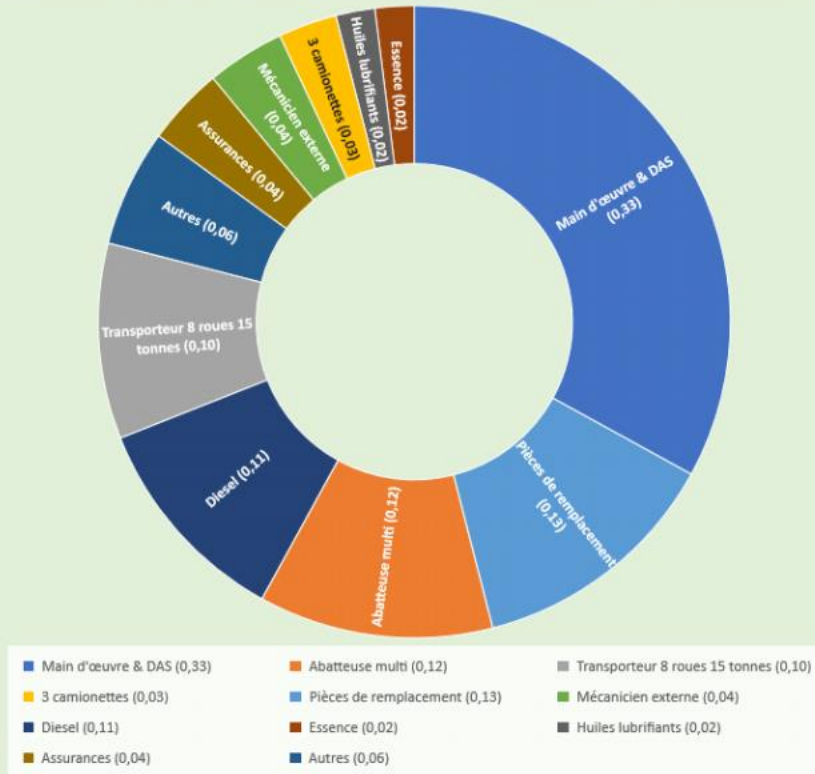


4. Coûts des carburants (diesel et essence), huiles & lubrifiants – 15%

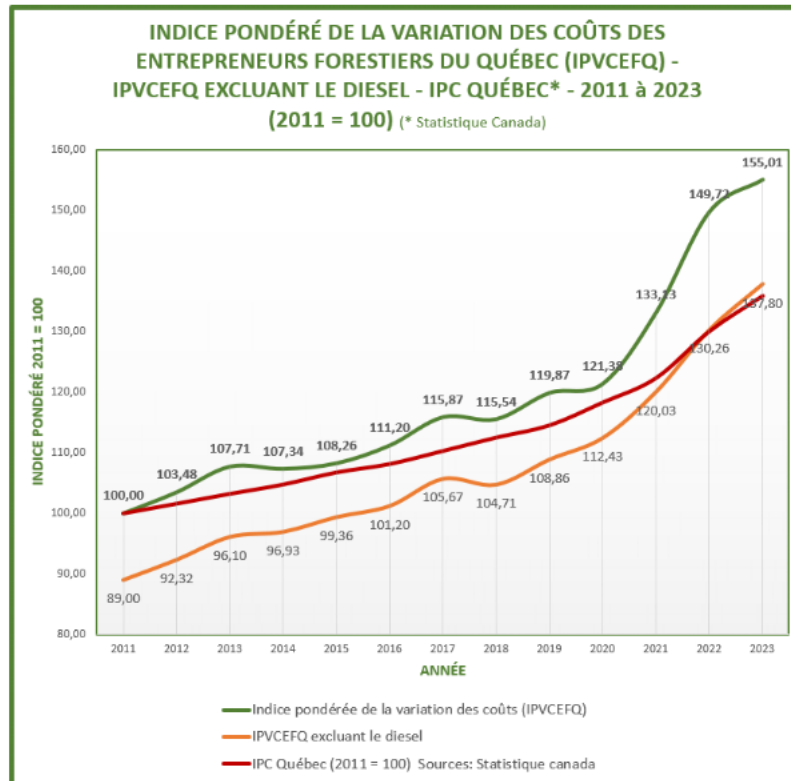
5. Coûts des assurances – 4%

6. Autres coûts (télécommunications, administration, formation, etc.) – 6%

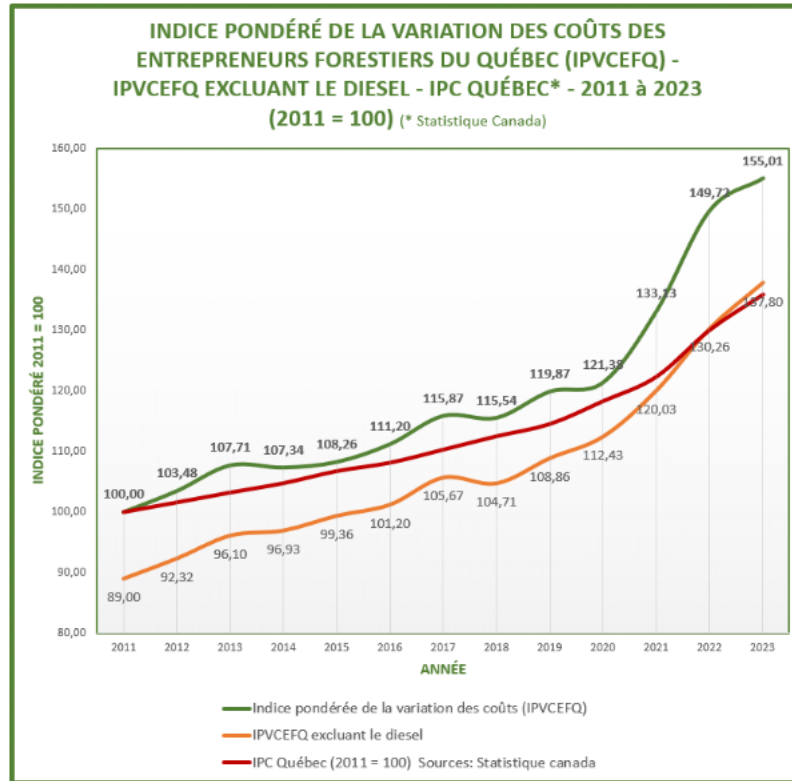
**PONDÉRATION DES COÛTS D'UN ENTREPRENEUR FORESTIER
POSSÉDANT: 1 ABATTEUSE MULTI, 1 TRANSPORTEUR, 3 CAMIONNETTES**



L'INDICE IPVCFQ DE 2011 À 2023 +3,53% en 2023 et +12,46% en 2022



L'INDICE DE 2011 À 2023 EN EXCLUANT LE DIESEL +5,79% en 2023 et +8,53% en 2022



LES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2023



- Apaisement des pressions inflationnistes en 2023 versus 2022
- L'IPVCEFQ est passé de 12,46% en 2022 à **3,53% en 2023**
- Ce chiffre est cependant trompeur, car en excluant le diesel l'indice s'établit à **5,79% en 2023** versus 8,53% en 2022
- L'indice excluant le diesel est donc supérieur à l'inflation générale (IPC) de 4,50% au Québec.
- Si vous avez une clause plafonnant les prix du diesel, ou une clause de surcharge sur le diesel, vous devriez considérer une inflation de **5,79% en 2023**

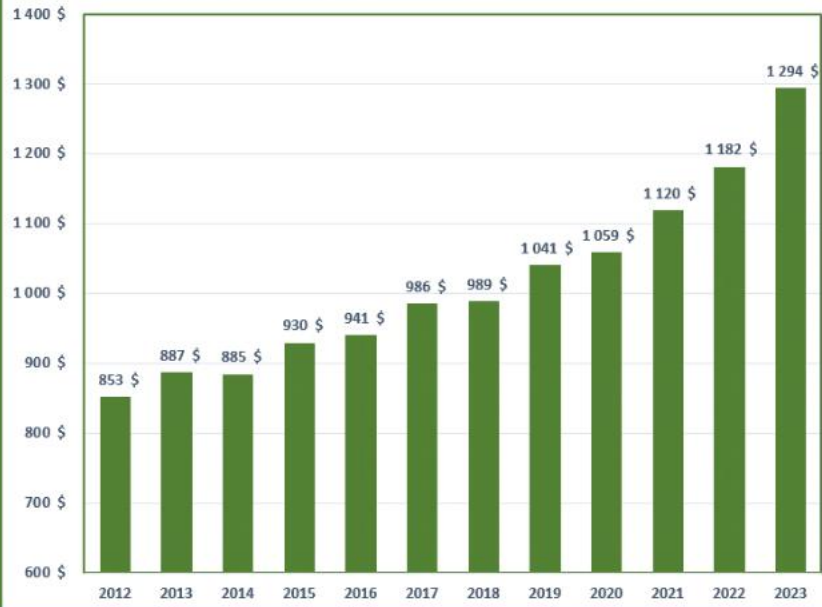
COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX ÉCARTS

- Au niveau des prix du diesel, après avoir subi des hausses de +37,7% en 2021 en raison de la pandémie (1,08\$/LT à 1,48\$/LT), de +57,9% en 2022 considérant la guerre en Ukraine (1,48\$/LT à 2,34\$/LT en 2022), les prix du diesel ont régressé de **-20,5% en 2023 (1,86\$/LT)**. Ils demeurent toutefois élevés en comparaison aux prix pré-pandémiques (1,30\$/LT en 2018 et 1,32\$/LT en 2019) et ce compte tenu des conflits géopolitiques affectant plusieurs régions du globe (Russie, Ukraine, Israël, Palestine, Yémen, etc.).
- La hausse des salaires occasionnée par la pénurie d'opérateurs qualifiés s'est définitivement fait sentir en 2023 avec une augmentation significative de la rémunération annuelle moyenne de **+9,5% en 2023**, versus +5,5% en 2022 et +5,8% en 2021.
- Les pénuries de toutes sortes et les perturbations des chaînes d'approvisionnement se sont apaisées en 2023, bien que les prix de la machinerie et des camionnettes aient tout de même progressé de +7,4% versus +15,9% en 2022 et les pièces de rechange de +6% en 2023 contre +13% en 2022.
- Les feux de forêt historiques de 2023 ne semblent pas avoir eu d'impact sur le taux du 100\$ des primes d'assurances qui est demeuré stable. Les coûts ont cependant augmenté de 10,6% en 2023 versus +33,7% en 2022, en raison de l'augmentation du prix de la machinerie.
- Finalement, le taux d'intérêt sur un financement de 5 ans n'a augmenté que de +0,5% en 2023 (6,9% en 2022 à 7,4% en 2023)



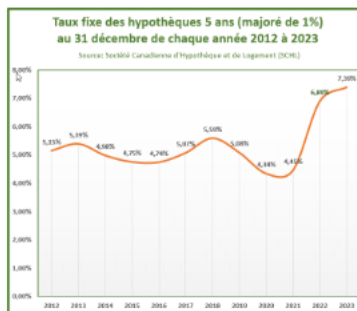
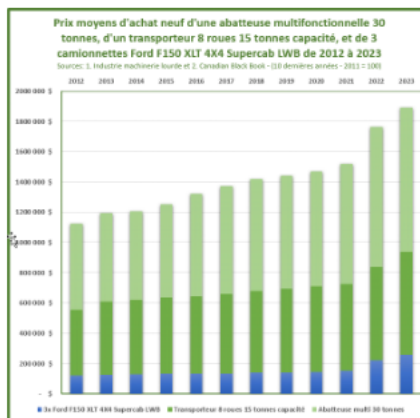
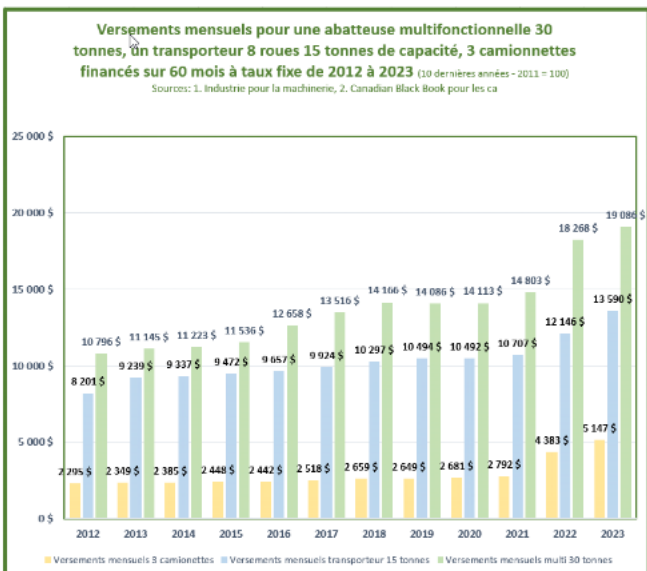
RÉMUNÉRATION ANNUELLE (9,48% en 2023 et +5,54% en 2022)

Rémunération hebdomadaire annuelle moyenne
incluant le temps supplémentaire en foresterie au
Québec au 31 décembre 2012 à 2023 (10 dernières années -
2011 = 100) Source: 1. Statistique Canada (moyenne annuelle 12 mois)

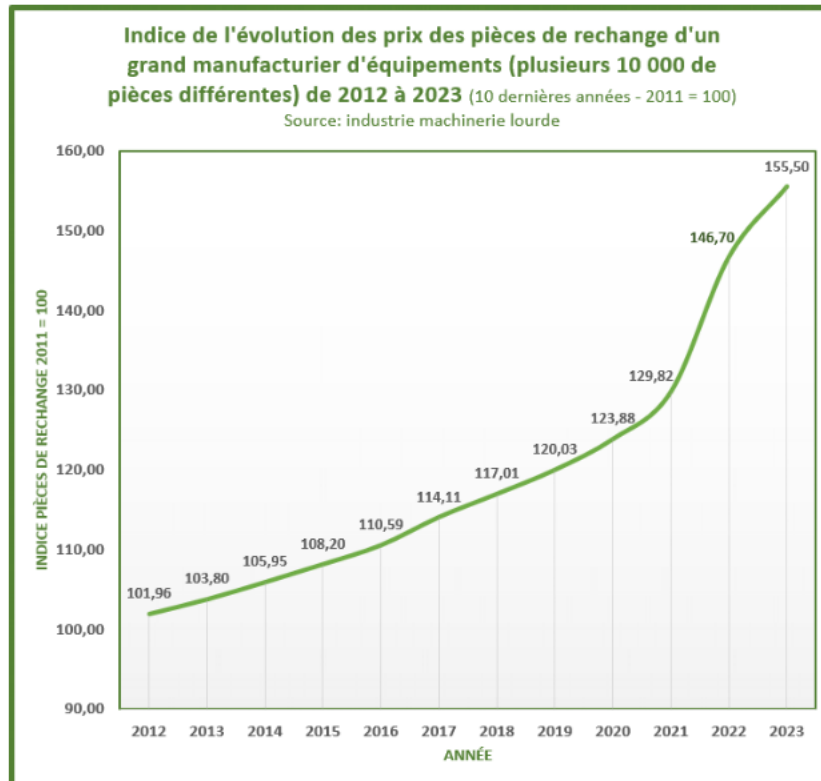


COÛTS DE PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS

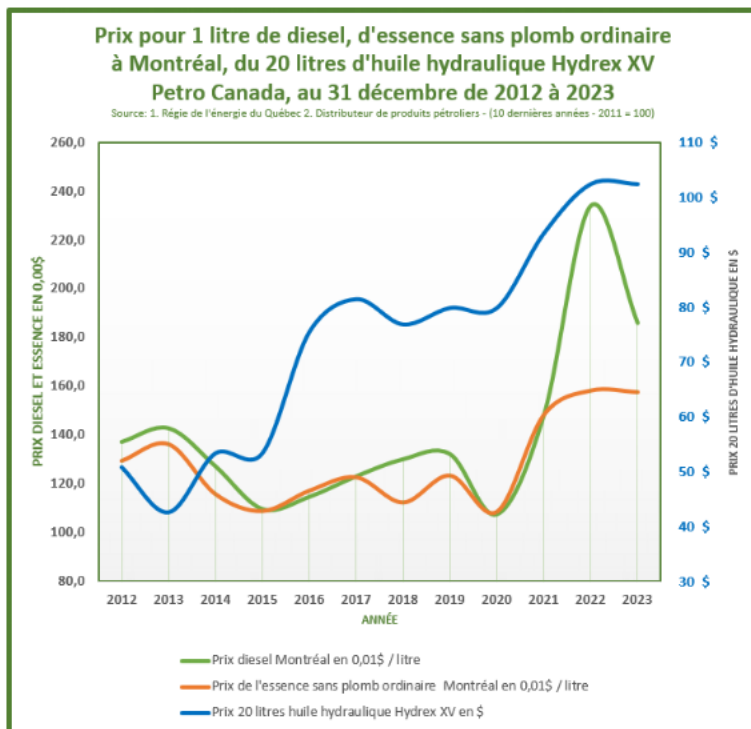
8,69% en 2023 et +22,9% en 2022 (Équipements +7,4% en 2023 et +15,9% en 2022 - Taux d'intérêt 4,45% à 6,89%)



PIÈCES DE RECHANGE +6% en 2023 et +13% en 2022

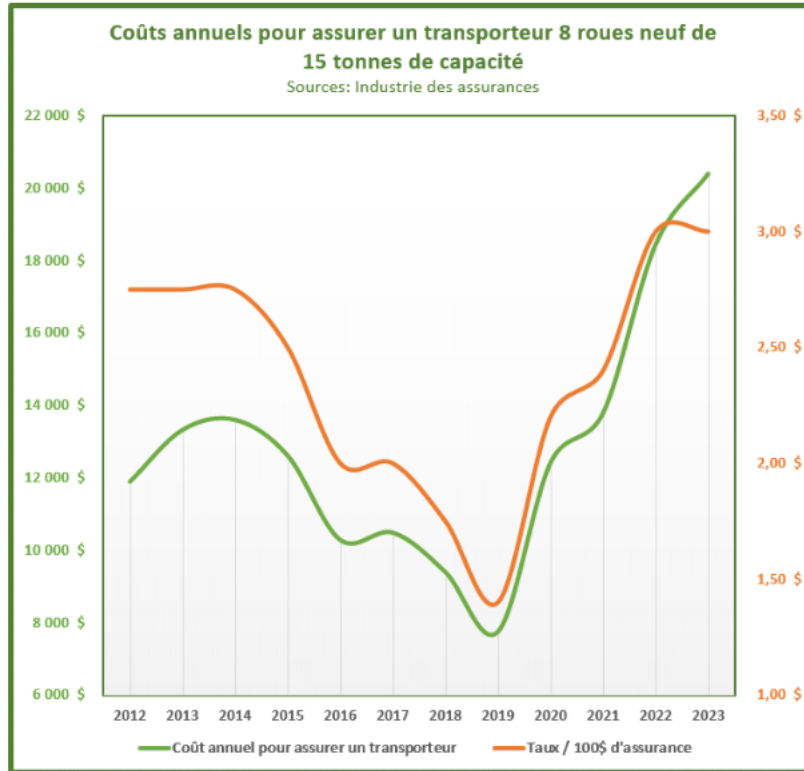


CARBURANT DIESEL / ESSENCE - HUILE & LUBRIFIANT
Diesel -20,5% en 2023 et +57,9% en 2022 – Essence -0,4%
2023 et +6,7% en 2022 – Huile 0% en 2023 et +9,6% en
2022

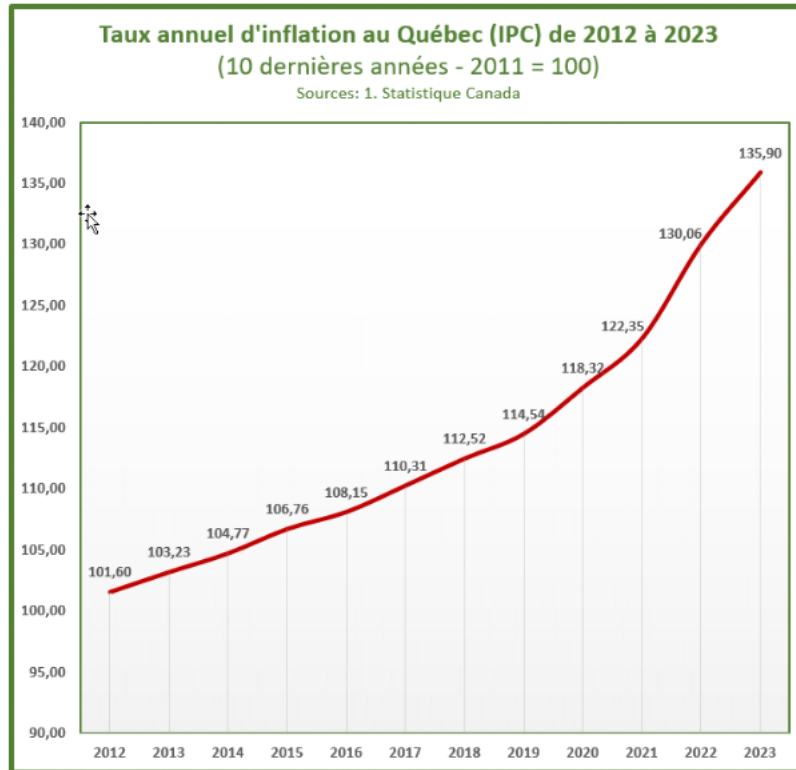


ASSURANCES

+10,6% en 2023 et +33,7% en 2022



IPC AU QUÉBEC 4,5% en 2023 et 6,3% en 2022





**EN CONCLUSION, 94% DES
COÛTS SONT RELIÉS
DIRECTEMENT À LA MAIN
D'ŒUVRE ET À LA MACHINERIE,
DEUX (2) SECTEURS QUI ONT
ÉTÉ TRÈS AFFECTÉS DANS LES
DERNIÈRES ANNÉES PAR DES
HAUSSES DE PRIX, LA HAUSSE
DES TAUX D'INTÉRÊT, DES
PÉNURIES DE TOUTES SORTES
(MACHINES NEUVES, PIÈCES,
COMPOSANTES,
MICROPROCESSEURS, ACIER,
TRANSPORT ETC.), LA RARETÉ
DE LA MAIN D'ŒUVRE
QUALIFIÉE, ET LES
FLUCTUATIONS DES COÛTS DE
L'ÉNERGIE EN RAISON DES
CONFLITS GÉOPOLITIQUES**

ANNEXE 5

Les clés du succès

En vedette > Nouvelles Nouvelles de l'industrie Abattage Récolte

Les clés du succès

Tout passe par une main-d'œuvre qualifiée selon une étude suédo-lettonne

19 janvier, 2023 par Louis Dupuis, économiste forestier et ancien banquier



Une récente étude de Janis Gercans, Kalvis Kons & Thomas Kronholme, publiée le 18 juillet 2022 dans le *International Journal of Forest Engineering*, s'est penchée sur les facteurs de réussite en affaires des entrepreneurs forestiers suédois et lettons.

Afin de réaliser cette étude, Gercans, Kons & Kronholme (GKK) ont effectué un sondage auprès de 110 entrepreneurs forestiers lettons (55) et suédois (55).

Pour votre compréhension, la Lettonie et la Suède sont parmi les pays européens avec le plus grand couvert forestier. Ainsi, la forêt recouvre 71,5% de la superficie de la Suède (281 000 km²), et 54,8% en Lettonie. Dans les deux pays, l'activité économique générée par l'industrie forestière est importante.

© 2022 GKK

Au Québec, la forêt couvre 905 800 km², soit 54,3% de la superficie totale du territoire québécois, pour 2% des forêts mondiales (1). L'activité économique générée par l'industrie forestière au Québec est également significative avec une contribution au PIB de la province de 17,8 G\$ (2).

Par ailleurs, selon deux autres études déjà réalisées auparavant, le nombre de machines détenues par les entrepreneurs forestiers lettons serait de 2,7 (3), et en Suède il serait de 2,1-2,5 machines en fonction de la localisation géographique (4). Ces données sont sensiblement comparables à la situation au Québec: un sondage effectué en 2020 par Wood Business (5) rapporte en effet que les entrepreneurs forestiers québécois possédaient en moyenne entre 1 et 3 machines.

L'importance de la main-d'œuvre qualifiée

Selon l'étude de GKK le principal facteur de réussite des entrepreneurs forestiers repose sur la présence et l'embauche d'opérateurs qualifiés.

Bien que de bonnes relations avec les partenaires d'affaires (industriels), une tarification adéquate et l'investissement dans de la nouvelle machinerie soient toutes des facteurs importants, l'étude démontre clairement que l'élément crucial du succès est la présence d'employés qualifiés.

D'autre part, en analysant les principaux facteurs de succès, nous pouvons constater que cinq des dix ingrédients de la réussite reposent sur le capital humain et des facteurs internes à l'entreprise, soit : les opérateurs qualifiés (#1), le travail d'équipe (#2), le traitement équitable des employés (#4), le travail de qualité (#7) et l'expérience dans le domaine (#10).

Également, deux facteurs de réussite sont d'ordre financier, soit la tarification adéquate (#8) et l'investissement dans la nouvelle machinerie (#9).

Seulement deux facteurs de réussite sont complètement hors du contrôle de l'entreprise, soit : la demande de bois d'œuvre (#5) et les conditions météorologiques (#6).

A contrario, dans les facteurs de non-réussite, la cause première d'insuccès est le manque d'opérateurs qualifiés (#1).

Qui plus est, six des dix facteurs d'échec sont reliés à des éléments hors du contrôle de l'entreprise, soit : les conditions météorologiques défavorables (#2), l'instabilité de l'environnement d'affaires (#3), la faible demande de bois d'œuvre (#4), la concurrence déloyale (#5), trop de bureaucratie (#7) et la difficulté à trouver du financement (#9). À la rigueur nous pourrions même rajouter à cette liste la machinerie désuète (#10), qui est souvent reliée à la difficulté de trouver du financement (#9).

Seulement deux facteurs sont, en tout ou en partie, de contrôle interne, soit : la tarification inadéquate (#6) ainsi que la mauvaise planification et organisation du travail (#8).



Vers la réussite

La présence dans l'entreprise d'opérateurs qualifiés et la difficulté de recruter des employés qualifiés sont donc possiblement les facteurs principaux de la réussite, et de l'échec sur les performances des entrepreneurs forestiers de la Suède et de la Lettonie.

Si on en juge par les nombreuses annonces de recrutement d'opérateurs qualifiés apparaissant sur les médias sociaux fréquentés par les entrepreneurs forestiers du Québec, les opérations de séduction sur ces publications et la surenchère des conditions salariales directes ou indirectes, nul doute que la situation est la même au Québec, et que la clé du succès passe par l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée.

Ceci est encore plus déterminant dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre généralisée que nous vivons, car le bassin de candidats intéressants est encore plus restreint.

Cela met encore plus en lumière la nécessité fondamentale d'offrir une formation adaptée aux réalités et aux besoins des entrepreneurs forestiers d'aujourd'hui, afin de développer une relève suffisante, qualifiée, motivée et performante. Force est de reconnaître que nous avons beaucoup d'améliorations à apporter au Québec à nos programmes de formation pour l'industrie forestière de la récolte afin de répondre à la demande, et aussi d'être attractifs à la nouvelle génération de travailleurs.

L'auteur est économiste de formation, associé et consultant depuis deux ans à la firme S. Guy Gauthier Évaluateur, et possède plus de 30 ans d'expérience en financement commercial auprès de trois importantes institutions financières, où il était un spécialiste en financement de machinerie lourde, notamment pour l'industrie forestière.

(1) Chiffres-clés du Québec forestier - Édition 2020

(2) Étude sur les retombées économiques de l'industrie québécoise du bois en 2021 - PWC

(3) Mederski et al. - 2021

(4) Mederski et al. - 2021

(5) Contractor Survey: Regional View - Quebec - 2020

ANNEXE 6

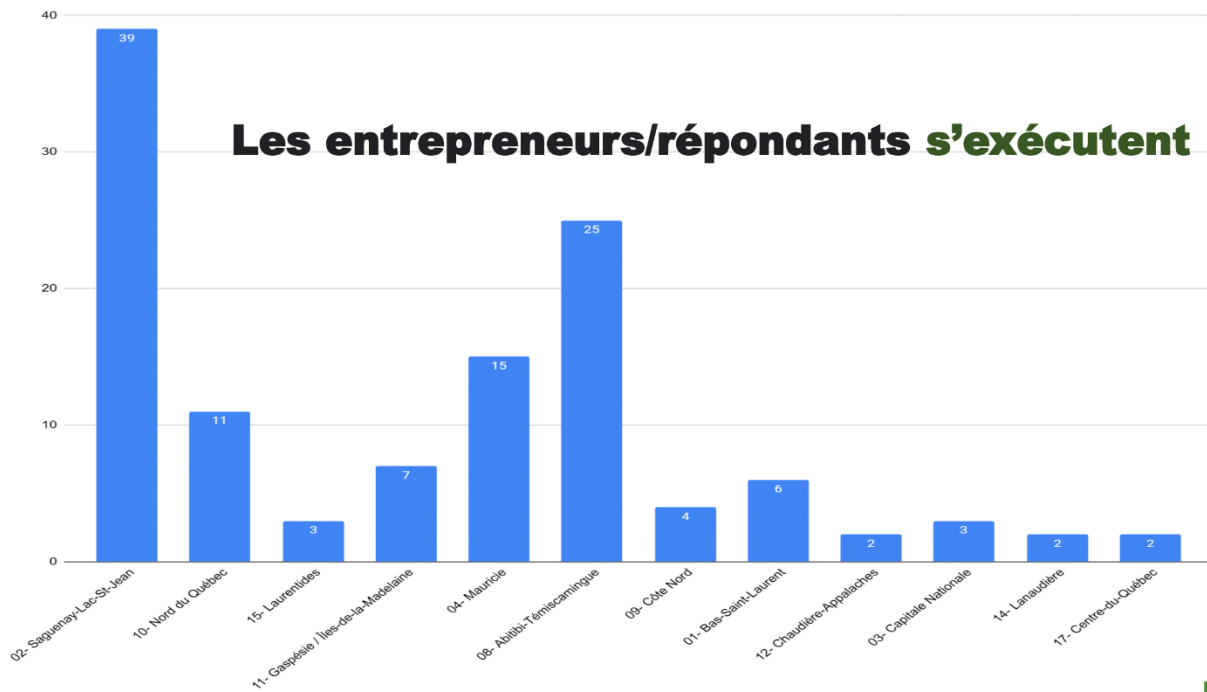
Feux de forêt - Impacts



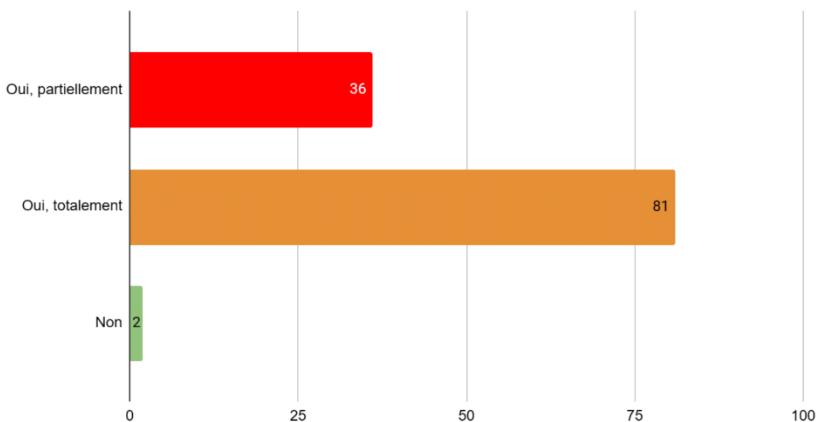
FEUX DE FORÊT – IMPACTS

Principaux résultats obtenus
des 119 répondants à un sondage
pendant la période
du 3 et 13 juillet 2023

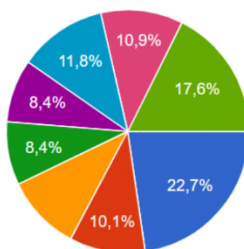
par Martin Bouchard, partenaire d'affaires



se déclarent impactés par les feux de forêt



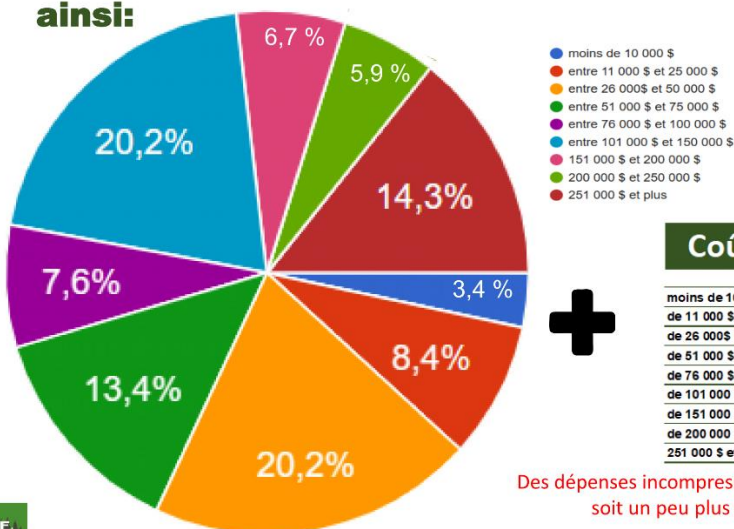
Avant d'arrêter pour les feux, ils avaient travaillé



- 1 semaine
- 2 semaines
- 3 semaines
- 4 semaines
- de 5 à 8 semaines
- de 9 à 14 semaines
- de 15 à 20 semaines
- de 21 à 26 semaines



Ils estiment leurs pertes totales de revenu ainsi:



En moyenne, les feux privent les répondants de 70 500 \$ pendant les arrêts subis.

Coûts fixes assumés

Catégorie	Nombre	%
moins de 10 000 \$	10	8,4
de 11 000 \$ à 25 000 \$	29	24,4
de 26 000 \$ à 50 000 \$	36	30,3
de 51 000 \$ à 75 000 \$	16	13,4
de 76 000 \$ à 100 000 \$	9	7,6
de 101 000 \$ à 150 000 \$	8	6,7
de 151 000 \$ à 200 000 \$	2	1,7
de 200 000 \$ à 250 000 \$	3	2,5
251 000 \$ et plus	6	5

Des dépenses incompressibles de plus de 8,3 M\$ pour eux, soit un peu plus de 70 400 \$ en moyenne.



Ils disent avoir procédé à 295 mises à pied et maintenu en emploi 334 travailleurs. Ils savent que 38 ne reviendront pas dans leur emploi d'avant les feux.



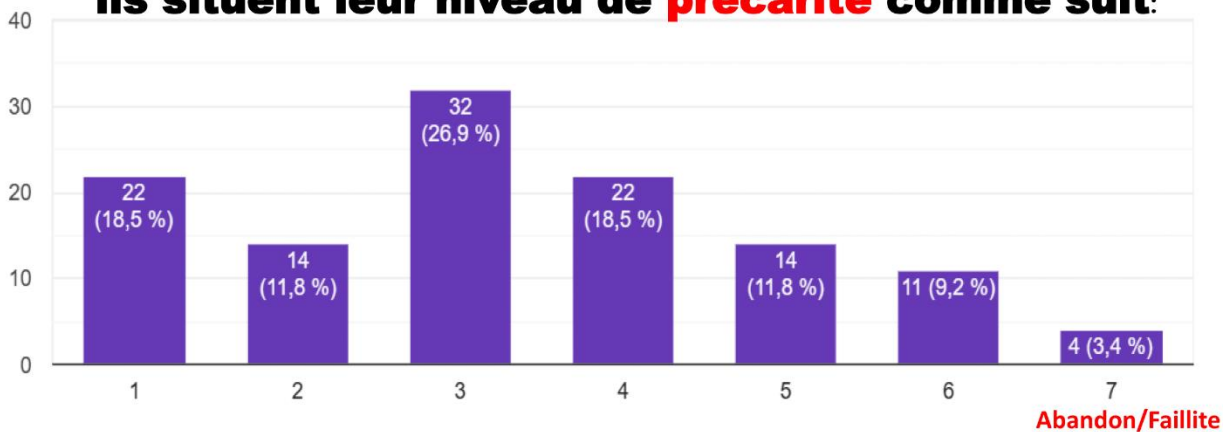
Les frais imprévus en découlant sont estimés et compilés pour 87 d'entre eux à plus de 2,7 M\$



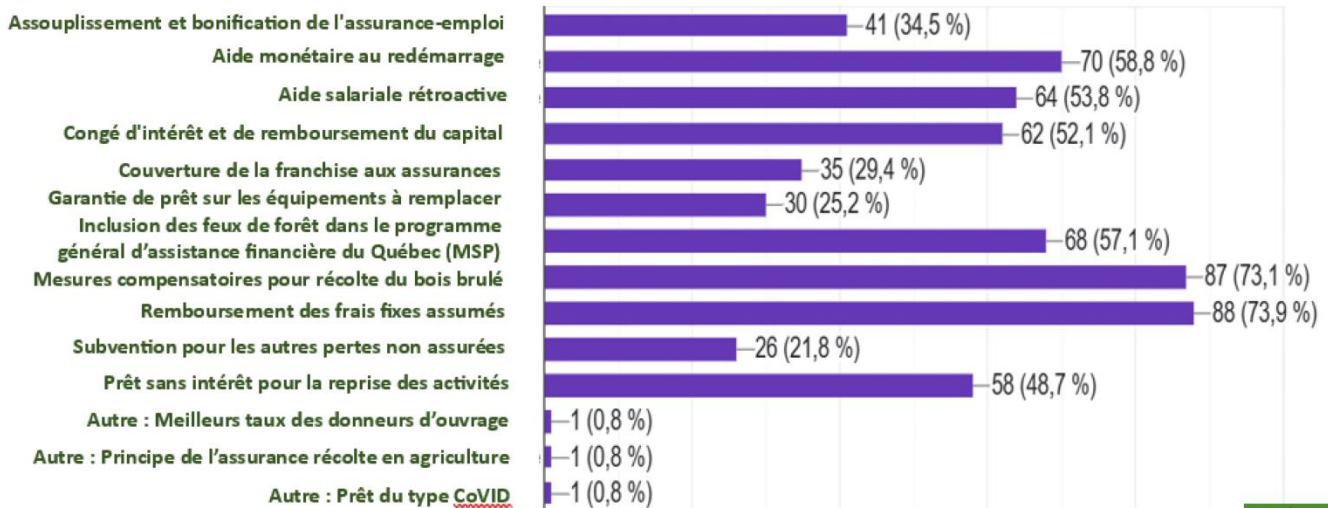
Ils déclarent l'incendie d'une dizaine de machines pour une valeur approximative de 3,5 M\$ et des pertes d'inventaire et diverses composantes de rechange pour plus de 550 000 \$.



Sans l'intervention gouvernementale, ils situent leur niveau de précarité comme suit:



Ils demandent en *priorité et rapidement*
un panier de mesures adaptées aux besoins:



**L'AQEF PARTAGENT CES DONNÉES AVEC LA
 CONVICTION QU'IL S'AGIT D'UN ÉCHANTILLON VALABLE
 QUI PERMET AUX DÉCIDEURS
 UNE EXTRAPOLATION RÉALISTE
 DES EFFETS DES FEUX DE FORÊT
 SUR L'ENTRENEURIAT FORESTIER
 ET DE **L'URGENCE D'AGIR !****

